



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil communautaire du 22 février 2021

CONTEXTE REGLEMENTAIRE – Rappel sur le Débat d'Orientations Budgétaires

1- Une étape essentielle de la procédure budgétaire

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ces dispositions sont applicables aux EPCI qui comprennent une commune d'au moins 3500 habitants et plus.

Le DOB constitue une formalité substantielle destinée à éclairer les élus sur le budget de la collectivité, les informer sur la situation budgétaire, les priorités de la collectivité et les évolutions à venir.

En cas d'absence de DOB toute délibération sur le budget est entachée d'illégalité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions et notamment le rapport d'orientations budgétaires.

Le contenu du ROB, les modalités de publication et de transmission ont été précisés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (ci - contre).

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ajoute :

La présentation de deux objectifs lors du débat annuel d'orientation budgétaire :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur ;

- un objectif d'évolution du besoin de financement annuel (soit les emprunts minorés des remboursements de dette).

2- Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, et EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3500 habitants le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

La délibération sur le débat d'orientations budgétaires

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires sur la base duquel se tient le DOB.

La transmission du rapport d'orientations budgétaires et la publicité

Commune → EPCI

Le ROB à l'article est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le ROB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, un mois après son adoption (décret n°2016-834 du 24 juin 2016).

EPCI → Communes

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le ROB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, un mois après son adoption (décret n°2016-834 du 24 juin 2016).

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

La Communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) situé dans le département de la Vendée dans la région des Pays-de-la-Loire. Elle est particulièrement localisée au sud de Nantes à proximité directe de pôles urbains d'envergure : La Roche-sur-Yon à 10 min, Nantes à 30 min et Challans à 30 min. Au cœur du bocage vendéen, le territoire Vie et Boulogne est également à 30 min de la côte vendéenne. **Forte de 45 120 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2021), la CCVB s'étend sur quelques 49 000 hectares répartis sur 15 communes, entre paysages verdoyants et zones d'activités dynamiques.**



▪ Historique

2017

Fusion des Communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) pour donner naissance à une seule et unique intercommunalité au 1er janvier 2017 : Vie et Boulogne. La nouvelle intercommunalité regroupe 15 communes désireuses d'œuvrer ensemble pour le développement du territoire.

▪ Recensement de la population

COMMUNES	POPULATION LEGALE 2017	POPULATION LEGALE 2018	POPULATION LEGALE 2019	POPULATION LEGALE 2020	POPULATION LEGALE 2021
AIZENAY	9 131	9 369	9 477	9 665	9 888
APREMONT	1 803	1 804	1 819	1 832	1 846
BEAUFOU	1 456	1 488	1 529	1 528	1 532
BELLEVIGNY	5 928	5 954	6 052	6 124	6 202
FALLERON	1 560	1 578	1 604	1 613	1 632
GRAND'LANDES	630	663	667	679	690
LA CHAPELLE-PALLUAU	952	958	968	964	963
LA GENETOUZE	1 910	1 946	1 946	1 968	1 993
LE POIRE SUR VIE	8 536	8 625	8 716	8 726	8 748
LES LUCS SUR BOULOGNE	3 438	3 457	3 498	3 534	3 570
MACHE	1 426	1 440	1 501	1 565	1 583
PALLUAU	1 093	1 092	1 097	1 110	1 122
ST DENIS LA CHEVASSE	2 294	2 314	2 336	2 326	2 386
ST ETIENNE DU BOIS	2 138	2 138	2 138	2 126	2 143
ST PAUL MONT PENIT	806	819	822	822	822
TOTAL CC VIE ET BOULOGNE	43 101	43 645	44 170	44 582	45 120

▪ Les compétences

Conformément au code général des collectivités territoriales, la communauté de communes exerce, en lieu et place de ses communes membres, des compétences obligatoires, de plein droit, ainsi que des compétences supplémentaires pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, dans chacun des groupes suivants :

Les compétences obligatoires

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement (à compter du 1^{er} janvier 2018) ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6° Eau, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Les compétences supplémentaires

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° Création, aménagement et entretien de la voirie ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire (à compter du 1^{er} janvier 2018) ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire.

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La communauté de communes exerce enfin au lieu et place des communes les compétences supplémentaires suivantes :

- 1° Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
 - Contrôle, entretien, réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
 - Gestion des matières de vidange (enlèvement et traitement) issues des assainissements non collectifs.
- 2° Organisation de la mobilité (compétence en cours de transfert, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021)
- 3° Prévention routière
 - Actions, soutien financier aux opérations en faveur de la prévention routière.
 - Acquisition de matériel dans le cadre de la prévention routière.
- 4° Secours et protection incendie :
 - Versement du contingent Départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours.
 - Prise en charge de l'entretien et du remplacement des hydrants publics
- 5° Communications électroniques
 - La réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques, à partir des points d'arrivés des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire, jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par décision n°2010-1312 de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (A.R.C.E.P.), en date du 14 décembre 2010, précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'au points d'intérêts intercommunaux ;
 - La réalisation, l'exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés, conformément à la décision de l'ARCEP n°2011-0668, du 14 juin 2011 et de l'offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés dans sa version en vigueur à la date de réalisation de ces points de raccordements mutualisés ;
 - La réalisation, l'exploitation de réseaux de communication électronique situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n°2010-1312 de l'ARCEP, en date du 14 décembre 2010, précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire, à l'exception des zones très denses ;
 - Le financement, seule ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrages.
- 6° Actions culturelles
 - Réseau des médiathèques :
 - Création, animation, gestion et financement du réseau intercommunal des médiathèques
 - Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement.
 - Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques aux bibliothèques
 - Signature de convention avec les communes pour les locaux et les mobiliers mis à disposition
 - Enseignement musical aux élèves des écoles élémentaires et soutien aux associations d'enseignement musical à ce titre
 - Aide pour la valorisation du patrimoine local

7° Enseignement de la natation :

- Organisation, gestion, soutien financier aux actions en faveur de l'enseignement de la natation à destination des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la communauté de communes en intégrant le transport.

8° Enfance et parentalité

- Création, gestion, animation et développement d'un relais assistantes maternelles itinérant (Rami) à destination des 0/3 ans
- Création, gestion, animation et développement d'actions en faveur de la parentalité

9° Construction, entretien et fonctionnement des équipements suivants :

- Espace Saint Jacques de Palluau
- Gendarmerie de Palluau
- Château Renaissance d'Apremont
- Zone de baignade et base de loisirs d'Apremont

▪ *Le fonctionnement*

La Communauté de communes Vie et Boulogne est composée de deux instances exécutives : Le Président et le Bureau communautaire. Celles-ci s'appuient sur le travail des commissions thématiques qui émettent des avis et formulent des propositions.

Le Président



Le Président est l'organe exécutif de la communauté de communes. Il prépare et exécute les délibérations votées par le Conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il peut déléguer par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions à des vice-présidents.

Le 3 juin 2020, M. Guy PLISSONNEAU a été réélu à la présidence de la CCVB.

Le Bureau communautaire

Composé du Président de la communauté de communes, de dix vice-présidents et de 4 autres membres, élus par le Conseil communautaire (un par commune), le Bureau prépare les travaux du Conseil et instruit l'ensemble des affaires de la collectivité.

Il se réunit environ une fois par mois.

Les membres du Bureau sont :

- | | |
|---|---|
| ■ Guy PLISSONNEAU, Président | ■ Gaëlle CHAMPION, 8 ^e vice-présidente |
| ■ Franck ROY, 1 ^{er} vice-président | ■ Xavier PROUTEAU, 9 ^e vice-président |
| ■ Mireille HERMOUET, 2 ^e vice-présidente | ■ Dominique PASQUIER, 10 ^{ème} vice-présidente |
| ■ Guy AIRIAU, 3 ^e vice-président | ■ Philippe CROCHET, 1 ^{er} membre du bureau |
| ■ Sabine ROIRAND, 4 ^e vice-présidente | ■ Frédéric RAGER, 2 ^e membre du bureau |
| ■ Gérard TENAUD, 5 ^e vice-président | ■ Marcelle BARRETEAU, 3 ^e membre du bureau |
| ■ Delphine HERMOUET, 6 ^e vice-présidente | ■ Pascal MORINEAU, 4 ^e membre du bureau |
| ■ Jacky ROTUREAU, 7 ^e vice-président | |

La Conférence des maires

Conformément à l'article L. 5211-11-3 du CGCT modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il est créé une Conférence des maires. Elle est présidée par M. PLISSONNEAU, Président de la CCVB, et elle comprend les maires des communes membres. Elle se réunit à l'initiative du président ou dans la limite de 4 réunions par an à la demande d'un tiers des maires.

Le Conseil communautaire

Depuis le 3 juin 2020, la CCVB est administrée par un Conseil communautaire composé de 49 élus qui se réunit tous les mois. La répartition s'effectue ainsi :

AIZENAY : 9 conseillers communautaires
APREMONT : 2 conseillers communautaires
BEAUFOU : 2 conseillers communautaires
BELLEVIGNY : 6 conseillers communautaires
FALLERON : 2 conseillers communautaires
GRAND'LANDES : 1 conseiller communautaire
LA CHAPELLE-PALLUAU : 2 conseillers communautaires
LA GENÉTOUZE : 2 conseillers communautaires
LE POIRÉ-SUR-VIE : 9 conseillers communautaires
LES LUCS-SUR-BOULOGNE : 4 conseillers communautaires
MACHÉ : 2 conseillers communautaires
PALLUAU : 2 conseillers communautaires
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE : 3 conseillers communautaires
SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS : 2 conseillers communautaires
SAINT-PAUL-MONT-PENIT : 1 conseiller communautaire

Les commissions

Créées au sein du Conseil communautaire, les commissions de travail se réunissent préalablement pour étudier certains dossiers, émettre des avis et formuler des propositions qui sont ensuite transmis à l'assemblée délibérante.

La CCVB s'articule autour de douze commissions thématiques :

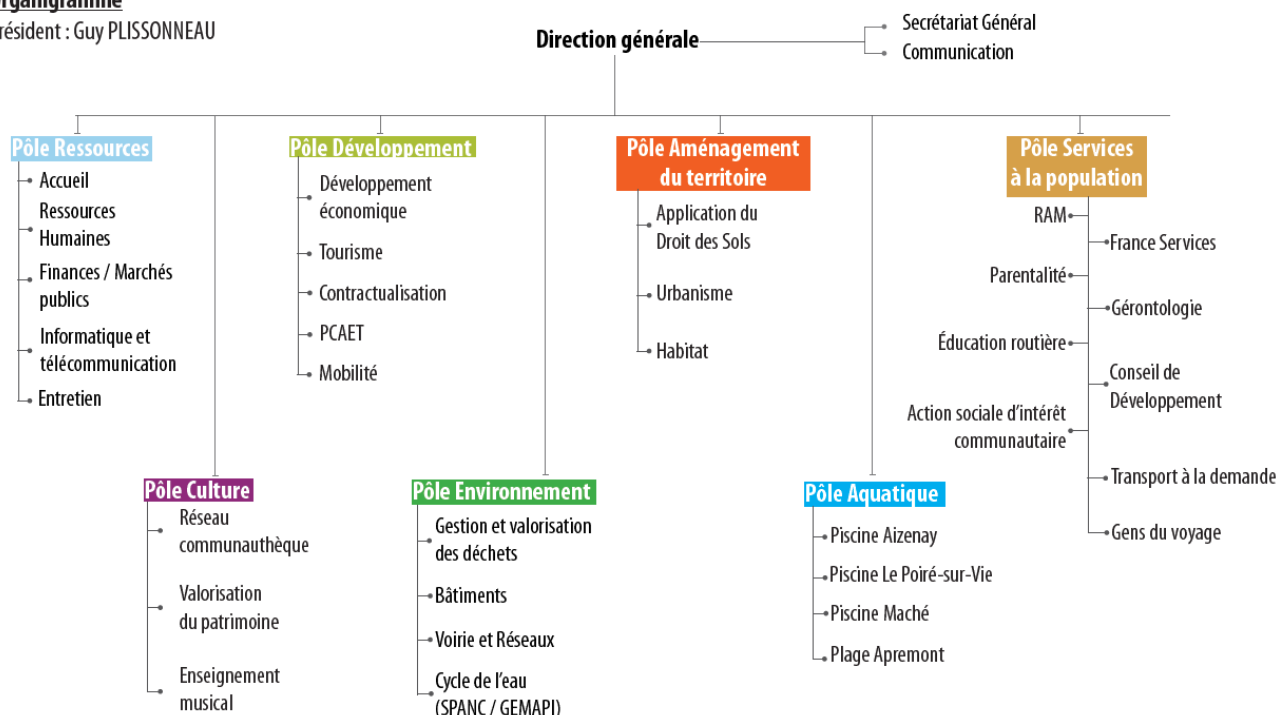
- Appel d'offres présidée par M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- Finances présidée par M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) présidée par M. Guy PLISSONNEAU, maire de La Genétouze.
- Aménagement du territoire et habitat présidée par M. Franck ROY, maire d'Aizenay.
- Gestion et valorisation des déchets présidée par M. Guy AIRIAU, maire de Saint-Étienne-du-Bois.
- Économie présidée par Mme Mireille HERMOUET, maire de Saint-Denis-la-Chevasse.
- Actions culturelles présidée M. Gérard TENAUD, maire de Falleron.
- Actions sociales présidée par Mme Delphine HERMOUET, maire de Beaufou.
- Petite enfance et parentalité présidée par Gaëlle CHAMPION, maire d'Apremont.
- Tourisme présidée M. Jacky ROTUREAU, maire délégué de Bellevigny.
- Cycle de l'eau présidée par Mme Dominique PASQUIER, adjointe au maire des Lucs-sur-Boulogne.
- Développement durable et mobilité présidée par Mme Sabine ROIRAND, maire du Poiré-sur-Vie.

Les services

Organigramme des services de la Communauté de communes Vie et Boulogne au 1^{er} janvier 2021

Organigramme

Président : Guy PLISSONNEAU



Informations relatives aux ressources humaines

La rémunération 2020 se répartit ainsi :

Traitement de base	1 972 501,81 €
Régime indemnitaire	522 707,90 €
NBI	23 143,62 €
Heures supplémentaires	1 322,04 €

Les agents n'ont pas perçu d'avantages en nature.

La communauté de communes participe depuis le 1^{er} janvier 2020 à hauteur de 9 € bruts par mois et par agent (6€ antérieurement) pour la protection sociale (maintien de salaire). Cette participation est proratisée pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Depuis le 1^{er} août 2020, suite à la parution des textes officiels, tous les agents de la Communauté de Communes Vie et Boulogne perçoivent le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Depuis 2018, les agents perçoivent chaque année en décembre un complément indemnitaire annuel (CIA). En 2020, l'enveloppe brute globale du CIA s'élevait à 28 000€.

Le temps de travail effectif est de 1 607 heures par an pour un agent à temps complet. Cette durée est proratisée en fonction du temps de travail des agents (temps partiel et temps non complet).

Le règlement intérieur, approuvé par le conseil communautaire le 9 septembre 2019, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2020, avec notamment la mise en place d'un système de badgeage associé à un logiciel de gestion du temps (travail, congés, RTT...).

Etat du personnel au 1^{er} janvier 2021

GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS	Rappel effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	
			NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS

FILIERE ADMINISTRATIVE				
<i>Emplois de direction (catégorie A)</i>				
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab. (TC)	1	1	1	1
Directeur général adjoint des communes de 40 à 150.000 hab. (TC)	1	1	1	1
<i>Cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A)</i>				
Attaché (TC)	6	4	6	5
Attaché principal (TC)	1	1	1	1
Attaché hors classe (TC)	1	0	1	0
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B)</i>				
Rédacteur (TC)	3	2	2	1
Rédacteur principal de 2ème classe (TC)	2	2	2	2
Rédacteur principal de 1ère classe (TC)	5	5	4	4
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)</i>				
Adjoint administratif (TC)	6	6	8	8
Adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)	7	6	6	6
Adjoint administratif principal de 1ère classe (TNC 31,5/35ème)	1	1	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe (TC)	7	7	5	5
	41	36	38	35

FILIERE TECHNIQUE				
<i>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A)</i>				
Ingénieur (TC)	1	1	0	0
<i>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B)</i>				
Technicien (TC)	1	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe (TC)	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe (TC)	3	3	3	3
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)</i>				
Adjoint technique (TC)	5	5	4	4
Adjoint technique (TNC - 23/35ème)	0	0	1	1
Adjoint technique (TNC - 28/35ème)	0	0	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe (TNC 26/35ème)	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe (TC)	1	1	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe (TNC 29,5/35ème)	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe (TNC 30/35ème)	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe (TC)	4	4	4	4
	19	19	18	17

GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS	Rappel effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	
			NOMBRE D'EMPLOIS	POSTES POURVUS

FILIERE CULTURELLE				
<i>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (catégorie A)</i>				
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	1	1
<i>Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B)</i>				
Assistant de conservation (TC)	0	0	1	1
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe (TC)	2	2	1	1
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe (TC)	2	2	2	2
<i>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C)</i>				
Adjoint du patrimoine (TC)	3	2	3	3
Adjoint du patrimoine (TNC 5/35 ^{ème})	1	1	0	0
Adjoint du patrimoine (TNC 6/35 ^{ème})	1	1	0	0
Adjoint du patrimoine (TNC 9/35 ^{ème})	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC - 10/35 ^{ème})	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC - 18/35 ^{ème})	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine (TNC - 28/35 ^{ème})	1	1	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (TC)	5	5	4	4
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe (TC)	2	2	2	2
	21	20	18	18

FILIERE ANIMATION				
<i>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux (catégorie B)</i>				
Animateur (TC)	1	1	1	1
<i>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (catégorie C)</i>				
Adjoint d'animation (TC)	3	3	4	3
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (TC)	1	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe (TNC - 21/35 ^{ème})	1	1	1	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe (TNC 31,5/35 ^{ème})	1	1	1	1
	7	7	8	7

FILIERE SOCIALE				
<i>Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B)</i>				
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe (TNC - 21/35 ^{ème})	1	1	1	1
<i>Cadre d'emplois des Assistants territoriaux socio-éducatifs (catégorie A)</i>				
Assistant socio-éducatif de seconde classe (TC)	1	1	1	1
<i>Cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux (catégorie C)</i>				
Agent social (TC)	1	1	1	1
Agent social (TNC - 15,63/35 ^{ème})	1	1	1	1
	4	4	4	4

FILIERE SPORTIVE				
<i>Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives (catégorie B)</i>				
Educateur territorial des APS (TC)	2	2	2	2
Educateur territorial des APS principal de 2 ^{ème} classe (TC)	2	2	2	2
	4	4	4	4

TOTAL GENERAL	96	90	90	85
----------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Recrutements programmés

Chargé de mission Animation et Développement Economique (TC) -10,5 mois

Chargé(e) de mission Prévention des Déchets (TC) – 6 mois

Agent de médiathèque (TNC 5/35^{ème}) – 12 mois

Agent de médiathèque (TNC 6/35^{ème}) – 12 mois

Agents contractuels au 1er janvier 2021 (non permanents)

Accroissement temporaire - Agent de déchetterie - Gestion et Valorisation des Déchets - 1 agent

Accroissement temporaire - Assistante - Développement économique - 1 agent

Accroissement temporaire - Médiatrice culturelle - Tourisme - 1 agent

Accroissement temporaire - Surveillant sauveteur - Piscine du Poiré-sur-Vie - 2 agents

Contrat de projet - Chargé d'études Mobilité douce / Tourisme - Tourisme - 1 agent

Contrat de projet - Chargée de mission Convention Territoriale Globale - Services à la Population - 1 agent

Remplacement - Agent de déchetterie - Gestion et Valorisation des Déchets - 1 agent

Remplacement - Chargé de communication - Tourisme - 1 agent

Remplacement - Maitre-Nageur Sauveteur - Piscine du Poiré-sur-Vie - 1 agent

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2021

HOMMES	AGENTS PAR FILIERE					
Tranche d'âge	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Animation	Sociale
25 ans et -						
26 - 30 ans	1					
31 - 35 ans		1		1		
36 - 40 ans		1		1	1	
41 - 45 ans	1		2			
46 - 50 ans	3	1			1	
51 - 55 ans		2		1		
56 ans et +	1	7				

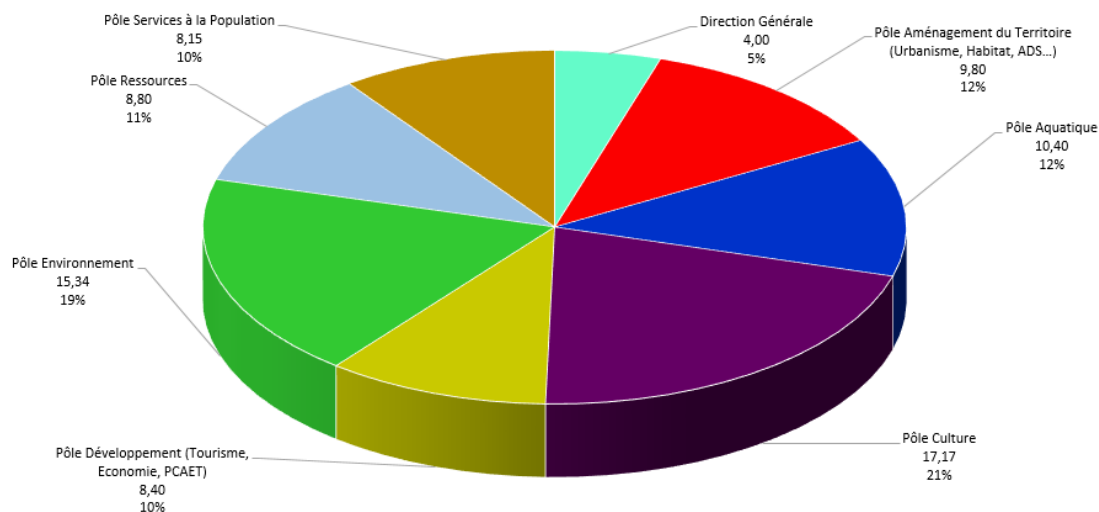
Effectif hommes 25

FEMMES	AGENTS PAR FILIERE					
Tranche d'âge	Administrative	Technique	Culturelle	Sportive	Animation	Sociale
25 ans et -	1					
26 - 30 ans	3				1	
31 - 35 ans	4		4			1
36 - 40 ans	8	4	2		1	1
41 - 45 ans	2		4	1	1	2
46 - 50 ans	5	2	3		2	
51 - 55 ans	5		2			
56 ans et +	2	1	3			

Effectif femmes 65

Effectif total 90

Nombre d'emplois permanents pourvus au 1er janvier 2021 - En ETP (82,06 agents)



CONTEXTE NATIONAL – Loi de Finances pour 2021

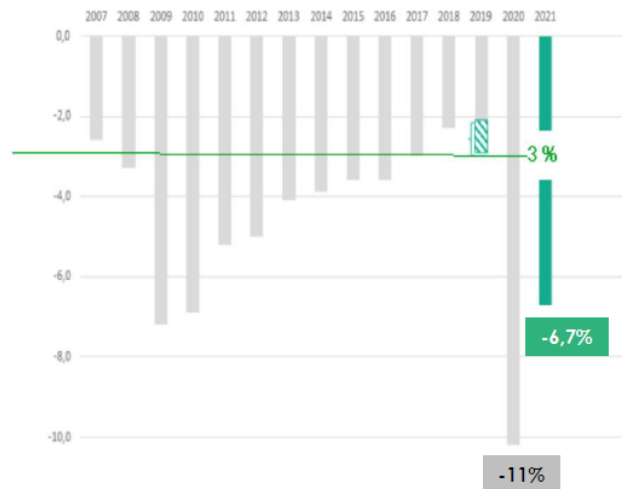
La loi de finances pour 2021 traduit la mobilisation de l'État pour répondre à la crise liée à l'épidémie de la Covid-19 et à la récession économique sans précédent observée en 2020.

Dans la continuité de l'année 2020, au cours de laquelle le gouvernement a mis en œuvre des mesures fortes portées par quatre lois de finances rectificatives, pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise et amorcer la mise en œuvre du plan « France Relance », l'année 2021 sera marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer et renforcer le rebond de l'économie, avec une croissance attendue du PIB de + 8 % en 2021.

Après avoir été en deçà du seuil des 3 % du PIB depuis 2017, le solde public connaît une forte dégradation en 2020 et devrait atteindre - 11,3 % du PIB sous l'effet à la fois de la baisse de l'activité et des mesures d'urgence mises en œuvre par le gouvernement pour protéger les ménages, les entreprises et l'emploi, de l'impact de la crise.

En 2021, le déficit public commencerait à se résorber, sous l'effet du rebond de l'activité économique accentué par l'impact de « France relance », et atteindrait - 6,7 % du PIB.

Évolution du déficit public (en % de PIB)



SOLDE GENERAL DU BUDGET DE L'ETAT 2021 : -152.8 Md€

DEFICIT PUBLIC 2021 : 6,7% du PIB

Le plan « France relance » de 100 Md€ se répartit comme suit :

- 30 Md€ pour l'écologie ;
- 34 Md€ pour la compétitivité avec notamment la baisse des impôts de production ou des impôts locaux de 10 Md€ (Voir détail ci-dessous) ;
- 36 Md€ pour la cohésion (sauvegarde de l'emploi, Ségur de la santé...).

LA BAISSÉ DES IMPOTS DE PRODUCTION de 10 Mds en 2021

CVAE DES REGIONS	Taxe Foncier Bâti	CFE
<p>Suppression de la CVAE régionale et remplacement par une part supplémentaire de TVA.</p> <p>Diminution de moitié du taux théorique d'imposition à la CVAE : passage de 1,5% à 0,75%.</p> <p>Adaptation de la répartition du produit de CVAE entre les collectivités afin de maintenir leurs recettes : passage de 26,5% à 53% pour le bloc communal et passage de 23,5% à 47% pour les départements.</p> <p>Diminution du plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée de 3 à 2%.</p>	<p>Baisse de 50% de la valeur locative des établissements industriels après une correction des taux d'intérêt utilisés dans le cadre de la méthode comptable.</p> <p>Compensation égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de TFPB appliqué en 2020 (pour les communes avec une majoration du taux de celui du département).</p> <p>Intégration de cette compensation dans les modalités de calcul du prélèvement ou du complément prévu par le mécanisme dit du « coefficient correcteur » afin de garantir la neutralité de cette mesure sur la compensation de la perte de produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale.</p>	<p>Baisse de 50% de la valeur locative des établissements industriels après une correction des taux d'intérêt utilisés dans le cadre de la méthode comptable.</p> <p>Compensation égale chaque année au produit obtenu en multipliant la perte de bases, résultant de la mesure, par le taux de CFE appliqué en 2020.</p> <p>Maintien du poids des immobilisations industrielles dans la clé de répartition du produit de la CVAE</p> <p>Un amendement permet de conserver la revalorisation des bases des locaux industriels en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé.</p>
-7,25 Mds	-1,75 Mds	-1,54 Mds
1	2	3

La loi de finances pour 2021 s'appuie sur une prévision de croissance de 8% pour l'année 2021 après avoir chuté de 10% en 2020.

2021 est aussi l'année de la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la 1^{ère} année d'application du nouveau dispositif de financement des collectivités :

LES IMPACTS POUR LES CONTRIBUABLES ET LES COLLECTIVITÉS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
1	TH résidences principales			2021			CONTRIBUABLES
	80% des contribuables			EXONERATION		SUPPRESSION	
	30%	65%	100%	100%	100%		
	DEGREVEMENT						
2	20% des contribuables			EXONERATION		SUPPRESSION	NOUVEAU SCHEMA DE FINANCEMENT COMMUNES & EPCI
	non concernés	non concernés	non concernés	30%	65%		
	non concernés			bloqué à 2019		bloqué à 2019	
				0,90% niveau 2019		0% niveau 2019	
Taux TH			bloqué à 2019				
Revalorisation forfaitaire			bloqué à 2019				
Abattements			niveau 2019				
Affectation Produit de la TH			communes & EPCI				
Transfert du FB départemental			ETAT			ETAT	
Mise en œuvre du mécanisme du coefficient correcteur			2021				
Affectation aux EPCI d'une fraction de TVA			2021				
TH résidences secondaires			produit conservé			Pouvoir de taux	

En 2021, le dégrèvement prévu par la loi de finances pour 2018 est transformé en exonération totale de TH sur la résidence principale et une nouvelle exonération à hauteur de 30 % est instaurée pour les 20 % de ménages restants. En 2022, ce taux d'exonération est porté à 65 % puis 100% en 2023.

En 2021 et 2022 la taxe d'habitation sur les résidences principales sera perçue par l'Etat.

Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021.

Les communes et EPCI conserveront le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avec un nouveau pouvoir de taux en 2023.

En 2023, la taxe, renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS), ne concerne plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Nouveau schéma de financement pour les EPCI en 2021 :

- Perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021 ;
- Compensation de la perte de la TH sous la forme d'une fraction de TVA, calculée en prenant les bases 2020 de TH sur les résidences principales par le taux de 2017, auquel s'ajoutent les compensations d'exonérations versées en 2020, ainsi que la moyenne des rôles supplémentaires émis en 2018, 2019 et 2020 ;
- Ce montant évoluera chaque année à partir de 2022 comme le produit de la TVA prévisionnelle de l'année et non en fonction de la TVA de l'année précédente (soit environ 3% par an). Il ne pourra pas être inférieur à celui de 2021 (clause de garantie).

Après les reports de 2019 et 2020, la loi de finances 2021 prévoit une mise en œuvre progressive de la réforme d'automatisation du FCTVA. Cette nouvelle procédure s'appliquera aux EPCI dès 2021. Cette réforme pourrait créer un coût résiduel pour l'Etat de 235 M€ et pourrait donc donner lieu à des mesures de correction notamment sur l'assiette du FCTVA.

Concernant la DGF, l'enveloppe nationale est stable en 2021. Elle l'est également pour la DETR et la DSIL.

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (PROVISOIRES)
ET
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET GENERAL				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	10 343 400,00 €	3 703 408,12 €	18 380 200,00 €	15 074 349,48 €
Recettes	10 343 400,00 €	4 837 204,28 €	18 380 200,00 €	17 489 504,94 €
Déficit / excédent		1 133 796,16 €		2 415 155,46 €
Résultat cumulé de l'exercice		3 548 951,62 €		
Résultat 2019 reporté		-125 219,29 €		1 847 367,42 €
Résultat global 2020		1 008 576,87 €		4 262 522,88 €
Résultat cumulé		5 271 099,75 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		2 200 315,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		26 688,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		-1 165 050,13 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		1 165 050,13 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		3 097 472,75 €		

BUDGET ANNEXE ZONES COMMUNAUTAIRES				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	7 996 000,00 €	3 145 760,88 €	7 544 900,00 €	3 706 834,78 €
Recettes	7 996 000,00 €	3 242 381,83 €	7 544 900,00 €	3 680 892,80 €
Déficit / excédent		96 620,95 €		-25 941,98 €
Résultat cumulé de l'exercice		70 678,97 €		
Résultat 2019 reporté		-1 402 085,99 €		25 941,98 €
Résultat global 2020		-1 305 465,04 €		0,00 €
Résultat cumulé		-1 305 465,04 €		
Budget de type lotissement donc pas d'affectation du résultat				

BUDGET ANNEXE BATIMENTS ECONOMIQUES				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	2 108 600,00 €	527 558,23 €	483 100,00 €	511 069,54 €
Recettes	2 108 600,00 €	469 741,00 €	483 100,00 €	558 038,03 €
Déficit / excédent		-57 817,23 €		46 968,49 €
Résultat cumulé de l'exercice		-10 848,74 €		
Résultat 2019 reporté		-15 224,00 €		150 198,48 €
Résultat global 2020		-73 041,23 €		197 166,97 €
Résultat cumulé		124 125,74 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		0,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		-73 041,23 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		73 041,23 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		124 125,74 €		

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	67 500,00 €	8 051,36 €	444 300,00 €	339 245,93 €
Recettes	67 500,00 €	4 113,35 €	444 300,00 €	356 032,01 €
Déficit / excédent		-3 938,01 €		16 786,08 €
Résultat cumulé de l'exercice		12 848,07 €		
Résultat 2019 reporté		2 397,17 €		32 336,86 €
Résultat global 2020		-1 540,84 €		49 122,94 €
Résultat cumulé		47 582,10 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		0,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		-1 540,84 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		1 540,84 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		47 582,10 €		

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 539 000,00 €	203 468,32 €	4 720 500,00 €	3 974 608,84 €
Recettes	1 539 000,00 €	278 226,40 €	4 720 500,00 €	3 944 911,48 €
Déficit / excédent		74 758,08 €		-29 697,36 €
Résultat cumulé de l'exercice		45 060,72 €		
Résultat 2019 reporté		891 349,82 €		590 901,48 €
Résultat global 2020		966 107,90 €		561 204,12 €
Résultat cumulé		1 527 312,02 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		42 209,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		14 691,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		938 589,90 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		561 204,12 €		

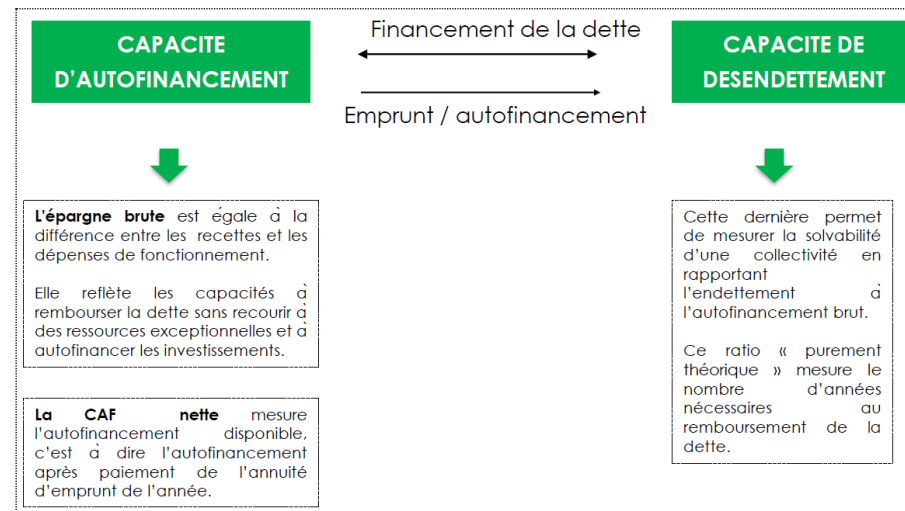
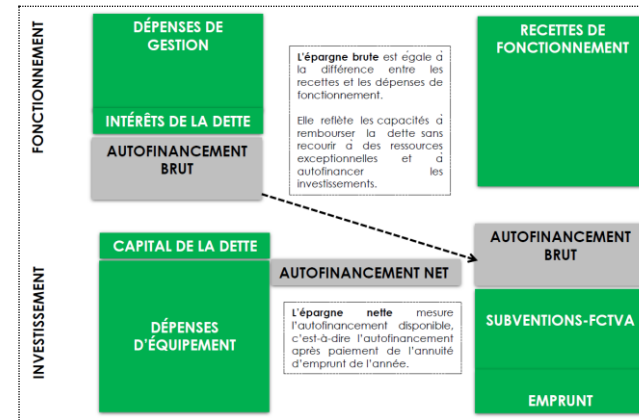
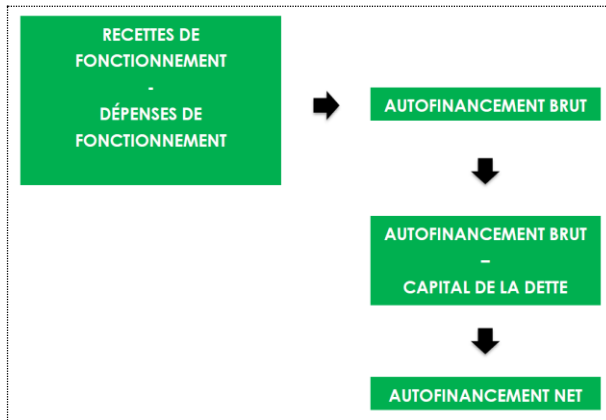
BUDGET ANNEXE SPANC				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	55 250,00 €	12 750,00 €	147 700,00 €	105 992,50 €
Recettes	55 250,00 €	12 750,00 €	147 700,00 €	96 188,25 €
Déficit / excédent		0,00 €		-9 804,25 €
Résultat cumulé de l'exercice		-9 804,25 €		
Résultat 2019 reporté		0,00 €		13 165,33 €
Résultat global 2020		0,00 €		3 361,08 €
Résultat cumulé		3 361,08 €		
Affectation du résultat :				
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		0,00 €		
Restes à réaliser en recettes d'investissement		0,00 €		
Résultat global dégagé par la section d'investissement		0,00 €		
Compte tenu du résultat d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit				
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00 €		
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté		3 361,08 €		

BALANCE GENERALE TOUS BUDGETS CONFONDUS				
	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	22 109 750,00 €	7 600 996,91 €	31 720 700,00 €	23 712 047,49 €
Recettes	22 109 750,00 €	8 844 416,86 €	31 720 700,00 €	26 125 513,93 €
Déficit / excédent		1 243 419,95 €		2 413 466,44 €
Résultat cumulé de l'exercice		3 656 886,39 €		
Résultat 2019 reporté		-648 782,29 €		2 659 911,55 €
Résultat global 2020		594 637,66 €		5 073 377,99 €
Résultat cumulé		5 668 015,65 €		

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2017-2020

GRILLE DE LECTURE DE L'ANALYSE FINANCIÈRE :

Décomposition de la constitution de l'épargne



L'AUTOFINANCEMENT

DONNÉES 2020 NON DÉFINITIVES

en milliers d'euros

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
BJDGET PRINCIPAL				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>				
- Hors intérêts (1)	11 676	11 733	12 525	13 148
- Intérêts compris	11 744	11 765	12 554	13 174
<i>Recettes de fonctionnement (2)</i>	14 089	15 464	16 159	17 448
CAPACITE COURANTE DE FINANCEMENT (3) = (2) - (1)	2 413	3 731	3 634	4 300
<i>Intérêts (4)</i>	68	32	29	26
AUTOFINANCEMENT BRUT ©	2 345	3 507	3 603	3 760
<i>Capital (6)</i>	65	68	70	73
AUTOFINANCEMENT NET (7) = (5) - (6)	2 280	3 631	3 535	4 201
AUTOFINANCEMENT NET © hors cessions & provisions	2 280	3 439	3 533	3 687

	2017	2018	2019	2020
Encours au 31/12	801	734	663	590
Capacité dynamique de désendettement	0,3	0,2	0,2	0,2

Il faut relever que les recettes intègrent 390 K€ de rôles supplémentaires et un excédent de budget de 220 K€.

La CAF nette retraitée des éléments exceptionnels serait de 3 077 K€.

Nous soulignons la nécessité d'évaluer l'autofinancement net sans prendre en considération le produit des cessions d'immobilisations et autre dotation de développement rurale afin d'apprécier la capacité financière du groupement à dégager un autofinancement sans tenir compte de phénomènes exceptionnels.

La CAF nette de l'exercice 2020 marqué par la crise sanitaire progresse de +154 K€ par rapport à 2019 et représente 3 687 K€. Il faut noter la progression des charges de fonctionnement de +620 K€ et l'évolution des recettes de fonctionnement de +770 K€ (après neutralisation des produits des cessions d'immobilisations et de l'excédent des budgets annexes).

La capacité dynamique de désendettement représente en 2020 : 0,2 année pour rembourser le capital de la dette.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DONNÉES 2020 NON DÉFINITIVES

en milliers d'euros

	CA	CA	CA	CA	EVOLUTION 2020/ 2019		EVOLUTION 2020 / 2017	
	2017	2018	2019	2020	en valeur	en %	en valeur	moy.annuelle en %
011 - Charges à caractère général	1 334	1 417	1 602	1 877	275	17,1%	543	12,0%
eau et assainissement-60611	17	10	31	40	9	29,8%	23	34,1%
énergie-électricité-60612	57	58	122	133	11	9,2%	76	32,5%
combustibles-60621	1	2	62	54	-8	-12,3%	53	-7,3%
carburants-60622	6	6	7	5	-2	-34,0%	-1	-7,3%
fournitures de petit équipement-60632	19	17	19	56	37		37	43,7%
livres-6065	1	0,3	0	112	112		111	
autres matières et fournitures-6068	17	24	18	17	-1	-4,5%	0	-0,3%
contrats, prestations de services-611	113	136	112	106	-6	-5,7%	-7	-2,3%
locations mobilières-6135	32	29	48	51	4	7,8%	19	17,0%
terrains-61521	88	116	110	178	68	62,0%	91	26,8%
bâtiments publics-615221	25	14	57	69	12	21,4%	44	39,7%
autres bâtiments-615228	9	16	27	10	-17	-62,7%	1	4,1%
voies-615231	17	9	46	107	61		90	85,7%
réseaux-615232	25	16	52	85	33	63,9%	60	50,6%
matériel roulant-61551	8	4	8	12	4	44,4%	3	11,0%
maintenance-6156	164	151	197	149	-48	-24,4%	-15	-3,2%
assurance multirisques-6161	9	18	10	11	1	6,2%	2	5,2%
autres primes d'assurance-6168	17	4	7	10	3	36,6%	-7	-16,6%
études et recherches-617	114	62	130	145	15	11,7%	31	8,5%
honoraires-6226	38	82	28	133	104		95	51,5%
divers-6228	47	51	54	26	-28	-51,7%	-21	-17,8%
transports collectifs-6247	54	54	58	23	-35	-59,8%	-31	-24,5%
concours divers (cotisations)-6281	63	65	65	66	1	2,1%	3	1,7%
remboursements de frais aux communes membres du GFP-62875	82	220	48	19	-30	-61,3%	-64	-39,0%
autres services extérieurs-6288	23	2	3	2	-2	-53,5%	-21	-59,2%
012 - Personnel	2 328	3 077	3 525	3 715	190	5,4%	1 387	16,9%
personnel affecté par la commune membre-6217	22	45	47	3	-44	-92,8%	-18	-46,1%
autre personnel extérieur-6218	174	79	110	24	-86	-78,5%	-150	-48,5%
rémunération principale-64111	1 015	1 404	1 610	1 805	194	12,1%	789	21,1%
personnel non titulaire-64131	127	254	241	216	-25	-10,4%	89	19,3%
65 - Autres charges de gestion courante	1 287	1 457	1 555	1 677	122	7,8%	390	9,2%
déficit budgets administratifs-6521	224	202	250	270	20	8,0%	46	6,5%
indemnités-6531	129	134	135	135	0	0,1%	6	1,5%
service d'incendie-6553	391	456	548	603	55	10,0%	211	15,5%
autres contributions-65548	217	313	273	272	-1	-0,4%	55	7,8%
département-65733	0	0	0	23	23		23	
subventions de fonctionnement autres organismes publics-65738	15	15	15	15	0		0	
subventions de fonctionnement aux associations-6574	250	296	292	315	23	7,9%	64	7,9%
014 - Atténuations de produits	6 080	5 703	5 771	5 815	44	0,8%	-265	-1,5%
autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes-7391178	0	0	68	142	74		142	
attribution de compensation-739211	5 309	5 131	5 131	5 101	-30	-0,6%	-208	-1,3%
dotation de solidarité communautaire-739212	700	500	500	500	0		-200	-10,6%
FNGIR-739221	71	71	71	71	0		0	
66 - Charges financières	68	32	29	26	-3	-10,7%	-42	-27,4%
intérêts des emprunts-6611	68	32	29	26	-3	-10,7%	-42	-27,4%
67 - Charges exceptionnelles	646	78	72	64	-7	-10,4%	-582	-53,7%
subventions aux personnes de droit privé-6745	116	76	70	56	-14	-19,4%	-60	-21,6%
autres subventions exceptionnelles-6748	528	0	0	0	0		-528	
TOTAL DEPENSES REELLES	11 744	11 765	12 554	13 174	620	4,9%	1 430	3,9%
DEPENSES REELLES sauf INTERETS	11 676	11 733	12 525	13 148	623	5,0%	1 472	4,0%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +4,9% entre 2019 et 2020.

L'évolution des dépenses en 2020 repose principalement sur progression :

- des charges à caractère général (+275 K€),
- des charges de personnel (+190 K€),
- des autres charges de gestion courantes (+122 K€),
- des atténuations de produits (+44 K€).

En structure, les atténuations de produits qui intègrent l'attribution de compensation pour 5 101 K€ représentent la première dépense en 2020, avec 44,1% des dépenses réelles totales, devant les charges de personnel avec 28,2%.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2020	
011 - Charges à caractère général	14,2%
012 - Personnel	28,2%
65 - Autres charges de gestion courante	12,7%
66 - Charges financières	0,2%
014 - Atténuations de produits	44,1%
67 - Charges exceptionnelles	0,5%
Total	100,0%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DONNÉES 2020 NON DÉFINITIVES

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION 2020/ 2019		EVOLUTION 2020 / 2017	
					en valeur	en %	en valeur	moy.annuelle en %
70 - Produits des services	679	1 147	1 126	1 113	-13	-1,1%	434	17,9%
autres droits de stationnement et location-70328	12	9	8	13	5	57,9%	1	2,5%
redevances et droits des services culturels-7062	14	15	16	9	-7	-44,8%	-5	-14,6%
redevances et droits des services à caractère sportif-70631	0	452	353	191	-161	-45,7%	191	
redevances et droits des services à caractère de loisirs-70632	13	0	0	0	0		-13	
redevances et droits à caractère social-7066	96	96	46	106	61		10	3,5%
mise à disposition de personnel aux budgets annexes-70841	445	523	626	693	67	10,8%	248	15,9%
mise à disposition de personnel aux communes du GFP-70845	8	30	31	50	19	62,5%	43	85,9%
mise à disposition de personnel aux autres organismes-70848	86	17	17	18	1	3,3%	-68	-40,8%
remboursements de frais par les budgets annexes-70872	1	0,4	23	32	8	35,7%	31	
73 - Impôts et taxes	10 485	11 422	12 274	12 787	513	4,2%	2 302	6,8%
taxes foncières et d'habitation-73111	7 233	8 050	8 254	8 524	270	3,3%	1 292	5,6%
CVAE-73112	2 151	2 335	2 919	2 894	-25	-0,9%	742	10,4%
TASCOM-73113	704	640	661	634	-27	-4,1%	-70	-3,4%
IFER-73114	309	301	312	321	9	2,9%	12	1,3%
autres impôts locaux ou assimilés-7318	89	97	35	389	354		300	63,3%
FPIC-73223	0	0	90	26	-64	-70,9%	26	
74 - Dotations, subv., participations	2 405	2 470	2 481	2 571	90	3,6%	166	2,3%
dotation d'intercommunalité-74124	964	982	948	911	-37	-3,9%	-52	-1,8%
dotation de compensation-74126	983	962	940	923	-17	-1,8%	-60	-2,1%
FCTVA-744	0	8	6	17	11		17	
DGD-7461	25	24	38	21	-17	-44,0%	-4	-4,9%
autres-74718	26	30	45	31	-14	-30,8%	6	6,9%
département-7473	33	61	8	1	-7	-84,4%	-32	-66,5%
autres organismes-7478	84	126	166	306	140	84,4%	222	53,9%
compensations TP-74833	3	1	44	55	12	27,3%	53	176,2%
compensations exonération TH-74835	264	272	286	303	17	5,8%	38	4,6%
autres attributions et participations-7488	23	0	0	0	0		-23	
75 - Autres produits de gestion courante	438	113	134	362	228		-76	-6,2%
revenus des immeubles-752	100	113	134	137	4	2,7%	38	11,3%
excédent des budgets annexes-7551	293	0	0	220	220		-73	-9,1%
autres produits divers de gestion courante-7588	45	0	0	1	1		-43	-67,8%
013 - Atténuations de charges	54	82	77	80	3		26	
76 - Produits financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0		0	
77 - Produits exceptionnels	28	230	68	322	254		294	
mandats annulés (sur exercices antérieurs)-773	11	3	12	9	-3	-24,2%	-1	-4,7%
produits de cessions-775	0	192	2	300	298		300	
produits exceptionnels divers-7788	17	31	54	13	-41	-76,7%	-5	-10,5%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0	214	214		214	
79 - Transferts de charges	0	0	0	0	0		0	
TOTAL RECETTES REELLES	14 089	15 464	16 159	17 448	1 289	8,0%	3 359	7,4%
TOTAL RECETTES REELLES hors produits des cessions d'immo. et excédent budgets annexes	13 796	15 272	16 158	16 928	770	4,8%	3 132	7,1%

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +8,0% entre 2019 et 2020 et de +4,8% hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes.

La dynamique des ressources en 2020 hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes s'explique principalement par la progression :

- des impôts et taxes (+513 K€) avec l'abondement des ressources fiscales et la perception de rôles supplémentaires pour 389 K€,
- de reprises sur amortissement et provisions pour un montant de 214 K€,
- des dotations (+90 K€) avec l'augmentation des participations des autres organismes.

Rapportées aux recettes totales, la fiscalité directe représente en 2020 : 73,1%, la dotation de compensation : 5,3% et la DGF : 5,2%.

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2020	
70 - Produits des services	6,4%
73 - Impôts et taxes	73,3%
74 - Dotations, subv., participations	14,7%
75 - Autres produits de gestion courante	2,1%
013 - Atténuations de charges	0,5%
76 - Produits financiers	0,0%
77 - Produits exceptionnels	1,8%
78 - Reprise sur amort. et provisions	1,2%
Total	100,0%

Dépenses 2020 par service (hors budgets annexes)	Fonctionnement	Investissement	Total général
Dépenses sans transfert de charges des communes			
APPLICATION DROIT DU SOL	243 215	-	243 215
URBANISME	117 713	64 788	182 501
AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	140 192	2 160	142 352
EPIKERIES SOCIALES	36 275	52 544	88 819
CICADELLE AIZENAY	1 818	129 696	131 514
AIDES ENTREPRISES COVID 19	78 834	90 000	168 834
EAU - GEMAPI	321 839	-	321 839
EDUCATION ROUTIERE	53 378	2 850	56 228
FRELONS ASIATIQUES	15 896		15 896
LES JARDINS DE L AUMONERIE AIZENAY	8 797	17 274	26 070
PARENTALITE / ACTIONS COORDONNEES	57 860	1 165	59 024
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	162 521	6 432	168 953
HABITAT	272 963	-	272 963
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITOIRE	38 712		38 712
EMPLOI INSERTION	80 019		80 019
MOBILITE	34 664	693	35 357
TRANSPORT NATATION SCOLAIRE	23 200		23 200
ENSEIGNEMENT MUSICAL	42 792		42 792
FRANCE SERVICES	94 406	65 471	159 878
POLE SOCIAL (TREMPLIN ACEMUS)	10 097	623	10 720
TOTAL	1 835 189	433 695	2 268 884
Dépenses avec transfert de charges des communes			
RESEAU DES MEDIATHEQUES	879 828	6 442	886 270
CHATEAU APREMONT	61 563	16 287	77 850
PLAGE APREMONT	51 132	-	51 132
PISCINES	730 842	436 794	1 167 635
TOTAL	1 723 365	459 523	2 182 888

LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ

ELEMENTS DE CALCUL	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019	
					en valeur	en %
Population DGF	43 881	44 432	45 145	45 690	545	1,2%
Potentiel fiscal par habitant	263,95	278,64	285,32	300,75	15	5,4%
Potential fiscal moyen par habitant	271,80	284,14	291,36	300,53	9	3,2%
Ecart relatif de potentiel fiscal	103%	102%	102%	100%		
Coefficient d'intégration fiscale	34,86%	37,01%	34,42%	36,50%	0	6,0%
Coefficient d'intégration fiscale moyen	35,67%	36,68%	37,29%	38,10%	0	2,2%

LES RESULTATS <i>en euros</i>	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/2019	
					en valeur	en %
Réalimentation			0	0		
Dotation de base	260 622	161 950	228 300	253 883	25 582	11,2%
Dotation de péréquation	600 613	375 281	506 085	555 455	49 370	9,8%
Bonification	397 331	417 054				
Garantie	195 056	517 590	213 619	102 139	-111 480	-52,2%
Plafonnement	0	0				
Dotation avant prélèvement	1 453 622	1 471 875	948 004	911 476	-36 528	-3,9%
Contribution au redressement des finances pub.	-489 825	-489 736				
Dotation après prélèvement	963 797	982 139	948 004	911 476	-36 528	-3,9%
DGF en euros par habitant	21,96	22,10	21,00	19,95	-1,0	-5,0%
évolution en %		+ 1,90%	- 3,48%	- 3,85%		
évolution en €		18 342	-34 135	-36 528		

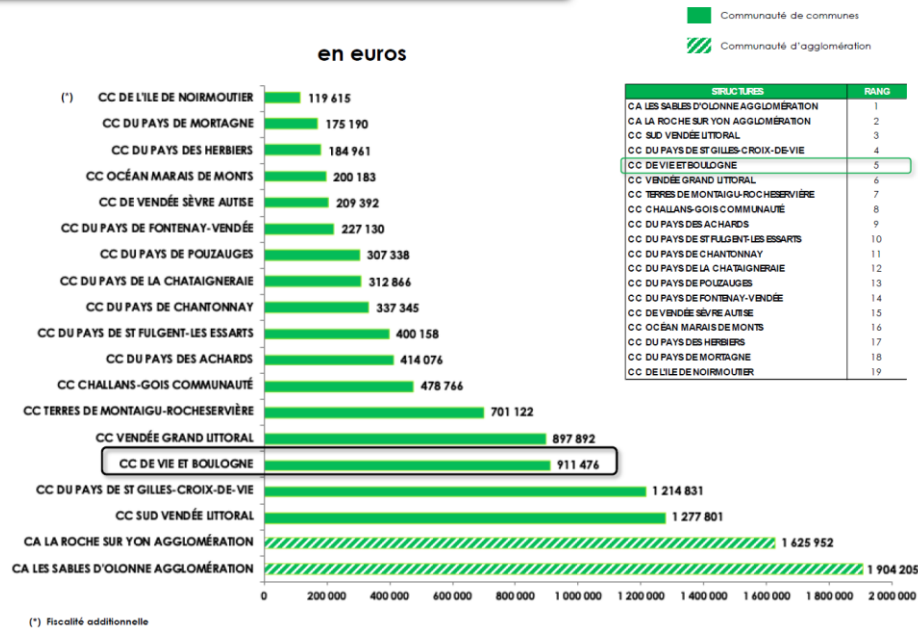
La réforme du calcul de la dotation en 2019 entraîne une très forte modification de l'architecture de la DGF avec la suppression de la dotation de bonification.

Le prélèvement pour le redressement des finances publiques n'est plus déduit après le calcul de la dotation à partir de 2019.

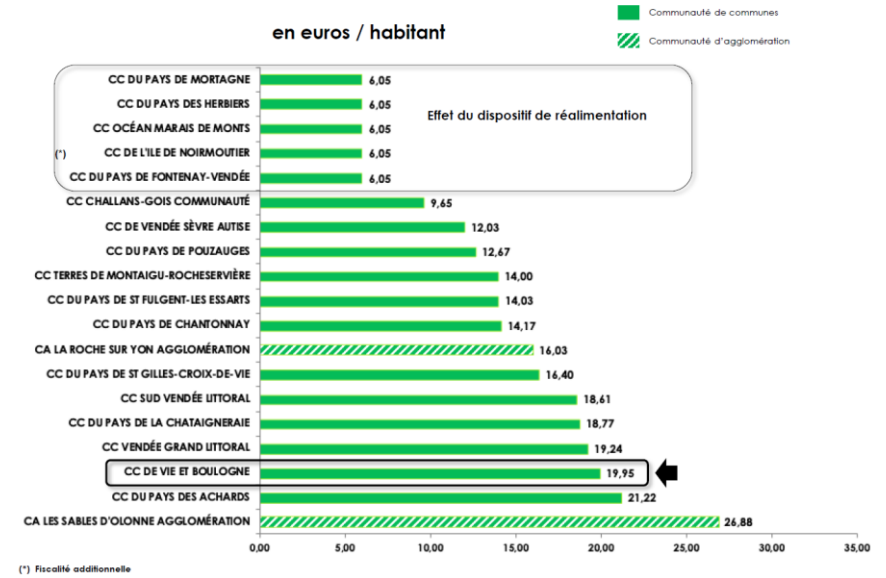
Les caractéristiques de l'exercice 2020 :

- 1- Le CIF progresse par rapport à 2019 mais reste inférieur à la moyenne nationale
- 2- Le montant par habitant diminue de -5% par rapport à 2019. Mais le groupement bénéficie de la croissance de la population en 2020 et connaît une baisse de -3,9 % de la dotation attribuée.
- 3- L'année 2020 confirme une dynamique de la dotation défavorable pour la communauté avec la réforme instaurée par la loi de finances pour 2019 et un niveau de CIF de 36,5%.

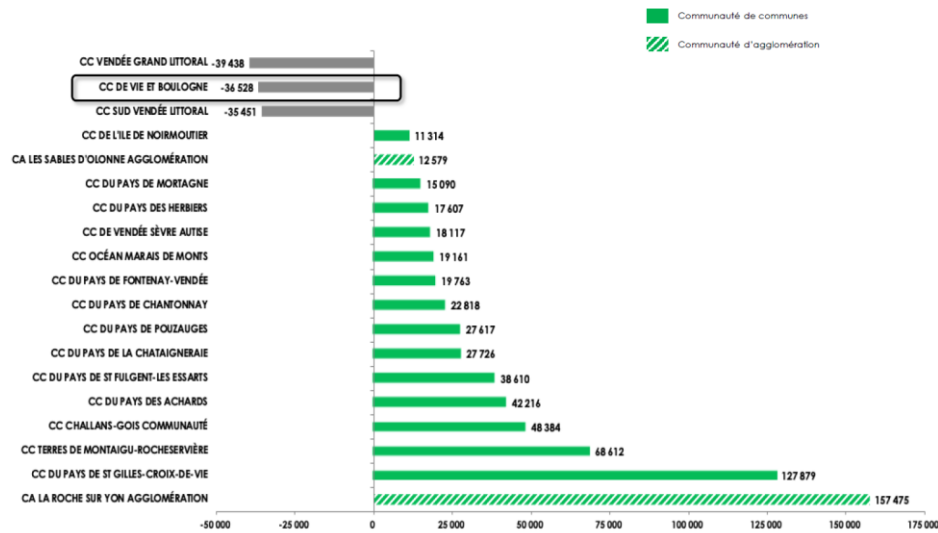
LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ 2020 DES EPCI DE VENDÉE



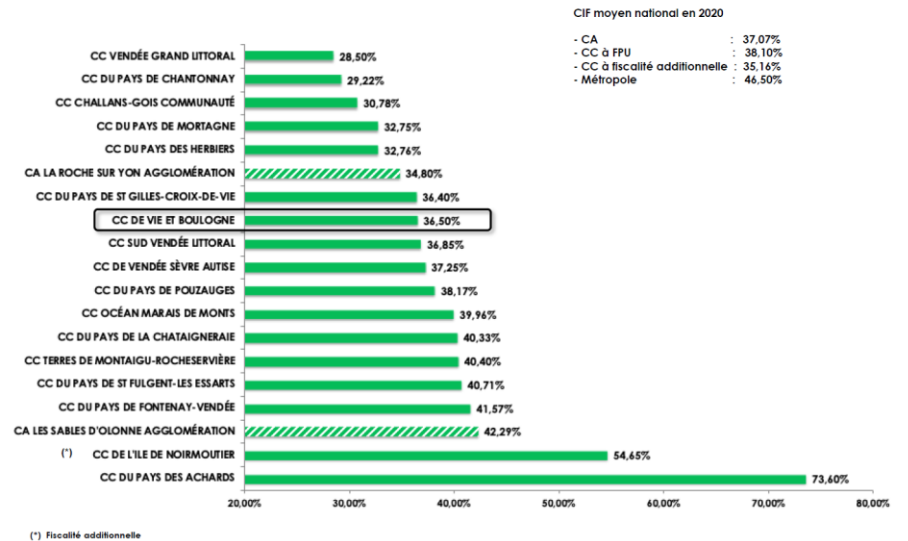
LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ/HAB. 2020 DES EPCI DE VENDÉE



L'ÉVOLUTION DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ 2020/2019 DES EPCI DE VENDÉE



LE COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE 2020 DES EPCI DE VENDÉE



LA FISCALITÉ

Les bases d'imposition

(en milliers d'euros)

en milliers d'euros

	LES BASES				Evolution en moy. annuelle
	2017	2018	2019	2020	
Taxe d'habitation	37 422	38 816	40 338	41 569	+ 3,6%
Evolution en K€		1 394	1 522	1 230	
Evolution globale n/n-1		+3,7%	+3,9%	+3,0%	
Evolution réelle n/n-1		+2,5%	+1,7%	+2,1%	
Foncier bâti	33 684	34 754	36 147	38 213	+ 4,3%
dont :					
ménages	65%	n.d.	n.d.	65%	
entreprises et commerces	35%	n.d.	n.d.	35%	
Evolution en K€		1 070	1 393	2 066	
Evolution globale n/n-1		+3,2%	+4,0%	+5,7%	
Evolution réelle n/n-1		+2,0%	+1,8%	+4,5%	
Foncier non bâti	2 154	2 175	2 220	2 241	+ 1,3%
Evolution en K€		21	45	21	
Evolution globale n/n-1		+1,0%	+2,1%	+1,0%	
Evolution réelle n/n-1		-0,2%	-0,1%	-0,2%	
CFE	15 630	16 068	16 230	16 853	+ 2,5%
Evolution globale n/n-1		+2,8%	+1,0%	+3,8%	

Source : Etat 1259

(*) L'évolution globale intègre la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières.

Le coefficient de revalorisation de 2017 était de 0,4%, de 1,2% en 2018 et de 2,16% en 2019.

Pour la taxe d'habitation, le coefficient de 2020 a été fixé à 0,9% et à 1,2% pour le foncier bâti.

LES TAUX

	LES TAUX			
	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	10,14%	10,14%	10,14%	10,14%
Foncier bâti	0,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Foncier non bâti	2,16%	2,16%	2,16%	2,16%
CFE	21,42%	22,72%	22,72%	22,72%

Il faut relever les évolutions favorables des bases de la taxe d'habitation, de foncier bâti et de la CFE sur la période 2017-2020.

Les évolutions depuis la fusion :

- instauration d'un point de foncier bâti en 2018,
- renforcement du taux de la CFE en 2018.

LES RECETTES FISCALES DE LA COMMUNAUTÉ

	2017	2018	2019	2020	Evolution 2020/ 2019	
					en €	en %
Cotisation foncière des entreprises	3 350 993	3 661 047	3 691 956	3 829 088	137 132	+ 3,7%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 151 433	2 334 836	2 919 050	2 894 571	-24 479	- 0,8%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	308 512	301 049	311 615	320 572	8 957	+ 2,9%
TASC OM	703 657	639 525	660 954	633 532	-27 422	- 4,1%
TAXE HABITATION	3 794 593	3 935 969	4 090 296	4 215 059	124 763	+ 3,1%
FONCIER BATI	0	347 541	361 467	382 130	20 663	+ 5,7%
FONCIER NON BATI	46 536	46 990	47 954	48 416	462	+ 1,0%
TRANSFERT DU FNB - REGION ET DEPARTEMENT	40 445	40 512	41 532	41 242	-290	- 0,7%
TOTAL	10 396 169	11 307 469	12 124 824	12 364 610	239 786	+ 2,0%
Evolution n/ n-1 en valeurs		911 300	817 355	239 786		
Evolution n/ n-1 en %		+ 8,8%	+ 7,2%	+ 2,0%		

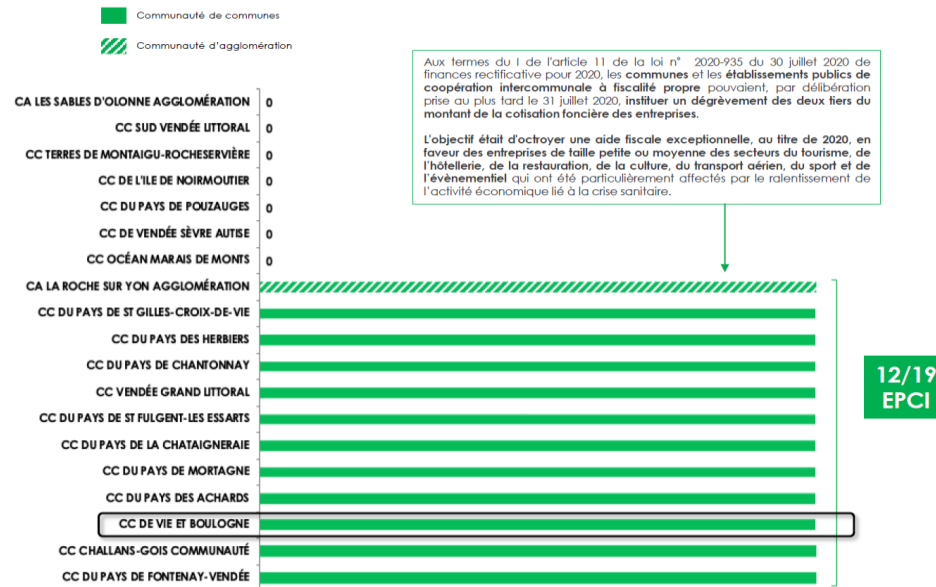
LA REPARTITION DES RECETTES FISCALES 2020 DE LA CC

	2020	POIDS DES RECETTES FISCALES
Cotisation foncière des entreprises	3 829 088	31%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 894 571	23%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	320 572	3%
TASC OM	633 532	5%
TAXE HABITATION	4 215 059	34%
FONCIER BATI	382 130	3%
FONCIER NON BATI	48 416	0,4%
TRANSFERT DU FNB - REGION ET DEPARTEMENT	41 242	0,3%
TOTAL	12 364 610	100%

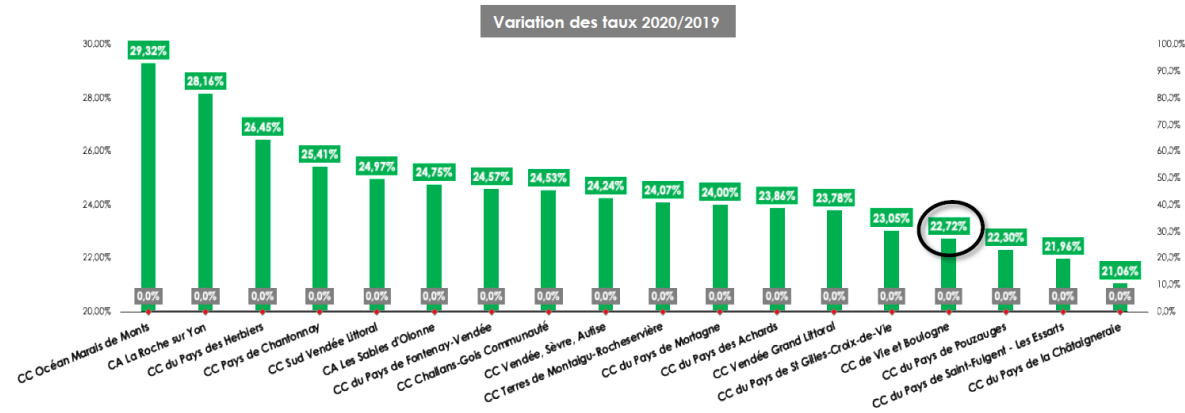
62%
IMPOTSECONOMIQUES

38%
IMPOTSMENAGES

LE DEGREVEMENT DE CFE DE 2020 VOTÉ POUR CERTAINES ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

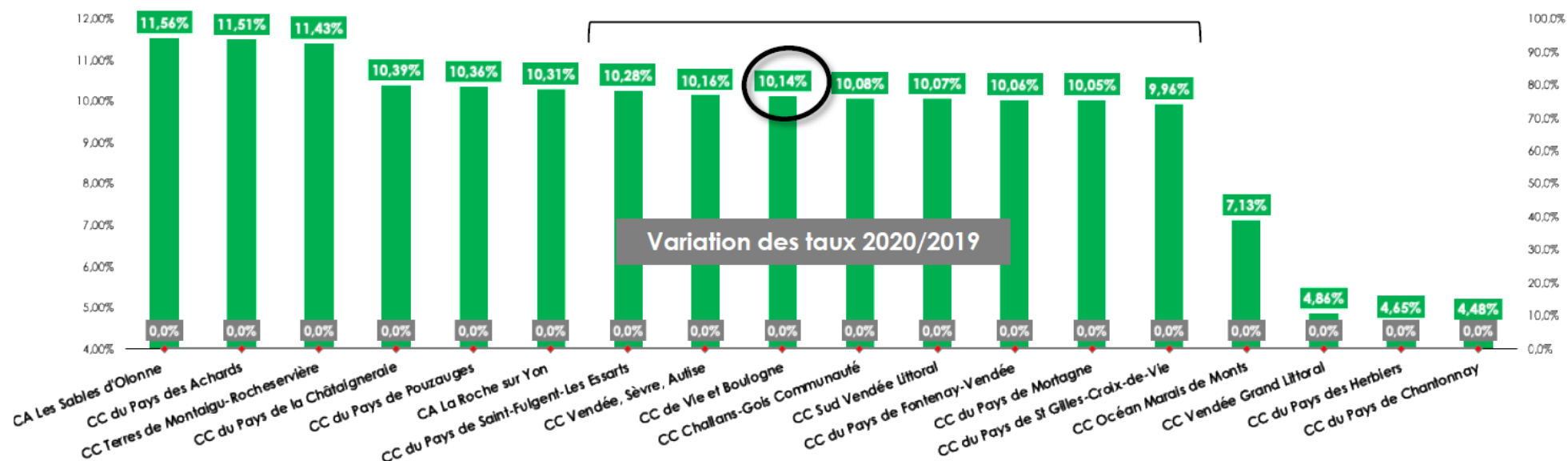


LES TAUX DE CFE DES EPCI À FPU DE VENDÉE EN 2020



LES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION DES EPCI À FPU DE VENDÉE EN 2020

groupements n'ayant jamais fait évoluer le taux de la taxe d'habitation depuis 2010

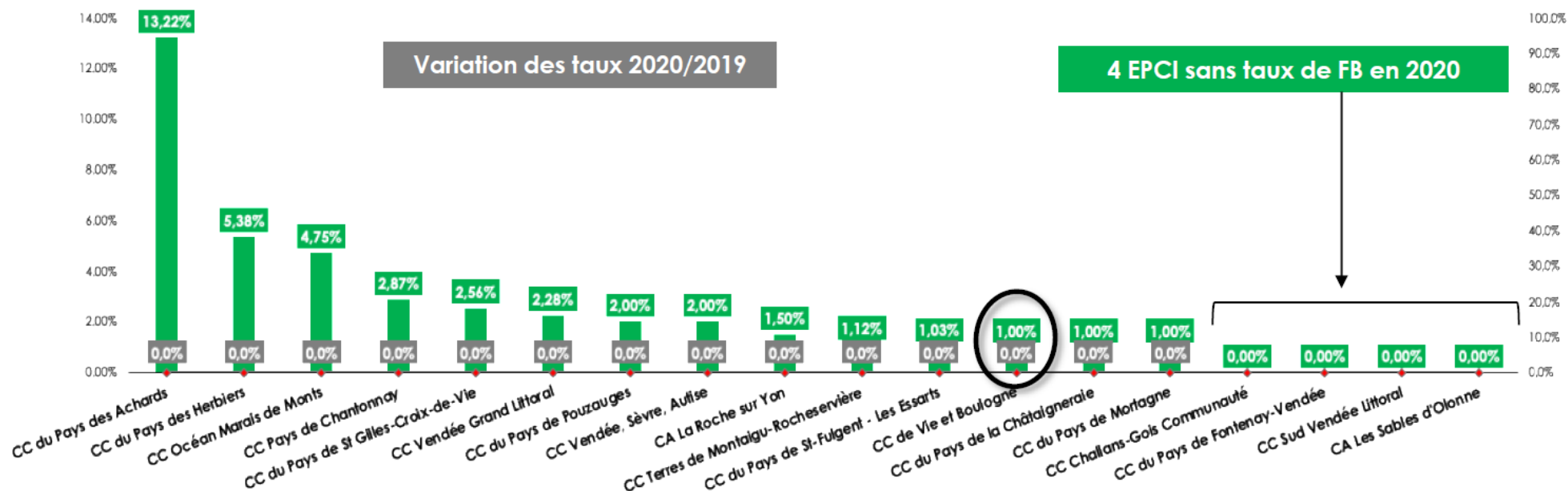


L'écart des 3 groupements qui disposent des taux les plus faibles avec les autres EPCI s'explique par la réforme fiscale et le transfert en 2011 à 100% du taux de taxe d'habitation du département aux EPCI qui étaient à FPU et au partage du taux entre les communes membres et le groupement pour ceux qui étaient à fiscalité additionnelle.

Les derniers EPCI qui ont opté pour la FPU :

- 2018 : OCÉAN MARAIS DE MONTS
- 2017 : CC CHANTONNAY
- 2015 : CC SAINT HERMINE, CC MAREUILLAIS, CC ISLES DU MARAIS POITEVIN
- 2013 : CC LES HERBIERS, CC LES ESSARTS.

LES TAUX DE FONCIER BÂTI DES EPCI À FPU DE VENDÉE EN 2020



Les écarts de taux entre les EPCI s'expliquent principalement par la modification de la législation en 2010 qui prévoit qu'à partir de 2011 dans le cadre des options vers la FPU les taux de fiscalité additionnelle qui étaient en place sont conservés alors que pour les autres groupements qui avaient optés avant cette date, les taux étaient transférés aux communes et neutralisés par une baisse de l'attribution de compensation.

Les derniers EPCI qui ont opté pour la FPU :

- 2018 : OCÉAN MARAIS DE MONTS
- 2017 : CC CHANTONNAY
- 2015 : CC SAINT HERMINE, CC MAREUILLAIS, CC ISLES DU MARAIS POITEVIN (fusion SUD VENDÉE LITTORAL)
- 2013 : CC LES HERBIERS, CC LES ESSARTS (fusion SAINT-FULGENT LES ESSARTS).

La deuxième explication repose sur la mise en place d'une ressource fiscale supplémentaire pour l'intercommunalité comme : VENDÉE SÈVRE AUTISE, LA ROCHE/YON, MONTAIGU, SAINT FULGENT-LES ESSARTS, POUZAUGES et MORTAGNE/SÈVRE.

LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS

DONNÉES 2020 NON DÉFINITIVES

en milliers d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
- Total opérations & subventions d'équipement	3 416	3 414	3 102	3 278
- Autres immobilisations financières	0	0	0	310
- Divers	0	0	0	0
TOTAL A FINANCER (1)	3 416	3 414	3 102	3 588
- Autofinancement net	2 280	3 631	3 535	4 201
- Subventions et participations	81	165	505	867
- FCTVA	192	373	94	142
- Taxe d'aménagement	0	0	0	66
- Recettes diverses	0,3	0,5	1	51
- Emprunt	0	0	0	0
TOTAL RECETTES (2)	2 554	4 170	4 135	5 326
VARIATION DU FDS DE ROUL (2) - (1)	-862	756	1 034	1 738
Fonds de roulement de clôture	1 743	2 499	3 533	5 271

La communauté de communes a réalisé entre 2017 et 2020 un programme d'investissement de **13 209 K€**.

2020 représente 25% du programme.

Les ressources sur la période se caractérisent par :

- une capacité d'autofinancement de 13 646 K€,
- la perception de subventions pour 1 619 K€,
- de FCTVA pour un montant total de 801 K€.

Le fonds de roulement de 2020 progresse de 1 738 K€ par rapport à 2019 et représente un montant très significatif avec **5 271 K€**.

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE RÉTROSPECTIVE

1

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +4,9% entre 2019 et 2020.

L'évolution des dépenses en 2020 repose principalement sur progression :

- des charges à caractère général (+275 K€),
- des charges de personnel (+190 K€),
- des autres charges de gestion courantes (+122 K€),
- des atténuations de produits (+44 K€).

En structure, les atténuations de produits qui intègrent l'attribution de compensation pour 5 101 K€ représentent la première dépense en 2020, avec 44,1% des dépenses réelles totales, devant les charges de personnel avec 28,2%.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de +8,0% entre 2019 et 2020 et de +4,8% hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes.

La dynamique des ressources en 2020 hors produits des cessions d'immobilisations et excédent des budgets annexes s'explique principalement par la progression :

- des impôts et taxes (+513 K€) avec l'abondement des ressources fiscales et la perception de rôles supplémentaires pour 389 K€,
- de reprises sur amortissement et provisions pour un montant de 214 K€,
- des dotations (+90 K€) avec l'augmentation des participations des autres organismes.

Rapportées aux recettes totales, la fiscalité directe représente en 2020 : 73,1%, la dotation de compensation : 5,3% et la DGF : 5,2%.

2

La CAF nette de l'exercice 2020 marqué par la crise sanitaire progresse de +154 K€ par rapport à 2019 et représente 3 687 K€. Il faut noter la progression des charges de fonctionnement de +620 K€ et l'évolution des recettes de fonctionnement de +770 K€ (après neutralisation des produits des cessions d'immobilisations et de l'excédent des budgets annexes).

La capacité dynamique de désendettement représente en 2020 : 0,2 année pour rembourser le capital de la dette.

Le programme d'investissement sur la période 2017-2020 atteint 13,2 millions d'euros (subventions et équipements).

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2021-2024

Compte tenu de l'analyse des résultats financiers 2020 et de l'analyse financière rétrospective pour la période 2017 - 2020, l'analyse prospective est présentée avec les hypothèses suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement en nette hausse en 2021 avec les effets de la mutualisation informatique et de la mise en place du PCAET, puis une progression annuelle stabilisée autour de 1,5% par an à partir de 2023
- Une pression fiscale stable avec la perception d'une fraction de TVA en substitution de la taxe d'habitation à partir de 2021
- Evolution du coefficient de Tascom (+ 0,05 points par an ; 1,20 en 2021) avec possibilité de le faire évoluer encore de + 0,05 points par an sur 2022 et 2023 si la CCVB met en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties en application de l'article 1388 quinquies C du CGI
- Test de nouvelles compensations fiscales calculées avec les taux 2020 pour le foncier bâti et la CFE des entreprises industrielles
- FPIC 2021 en légère progression qui devrait être reversé à 100% aux communes
- Dotation de solidarité stable sur la période à 500 K€ par an
- Enveloppe des fonds de concours aux communes à 1,5 M€ pour 2021 puis 1 M€ à partir de 2022
- Un nouveau pacte financier entre la CCVB et ses communes membres sera mis en place courant 2021 avec effet au 1^{er} janvier 2022
- Au niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement, poursuite des autorisations de programme et de crédits de paiement pour les opérations les plus importantes afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices et d'avoir une meilleure visibilité budgétaire
- Emprunt annuel à taux fixe 0,60% en 2021 sur 20 ans.

Ces hypothèses ont été validées par la Commission des Finances et le Bureau.

1.1 LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	1 602	1 877	2 749	2 831	2 916	3 004	2021 : données de la CC puis +3%/an
Charges de personnel	3 525	3 715	4 094	4 196	4 301	4 409	2021 : données de la CC puis +2.5%/an
Autres charges de gestion courante	1 555	1 677	1 784	1 865	1 880	1 897	
Déficit budget annexes	250	270	297	303	309	315	Budgets : TOURISME à partir de 2019
Indemnités élus et formation	177	179	202	204	206	208	évolution de +1%/an
Pertes sur créances	0	0	0	0	0	0	non intégré
Contributions organismes de regroupement	273	272	411	411	411	411	Impact compétence GEMAPI & mobilités à partir de 2021
Service incendie	548	603	611	617	623	629	2021 : données officielles du SDIS
Département	0	23	0	0	0	0	2020 : masques
Subventions autres organismes publics	15	15	15	15	15	16	fonds d'aide aux jeunes et FSL
Subventions de fonct. pers. de droit privé	292	315	249	315	315	315	enveloppe stabilisée après 2021
Divers	0	0	0	0	0	0	non intégré
Atténuations de produits - Attribution de comp.	5 131	5 101	5 070	4 670	4 670	4 670	attribution stable sans évolution des compétences. Test correction mutualisation en 2022 : -300 K€ et mobilités : -100 K€
Atténuations de produits - DSC	500	500	500	500	500	500	enveloppe stable : pacte financier
Reversement FPIC	0	0	0	0	0	0	non intégré
Dégrèvement	68,8	143	20	0	0	0	2021 : dégrèvement CFE 2020
Prélèvement FNIGR	71	71	71	71	71	71	Effet du regroupement en 2017 avec le départ de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
Autres charges financières	0	0	0	0	0	0	
Subventions budgets annexes	0	0	0	0	0	0	non intégré
Subventions fermiers et concessionnaires	0	0	0	0	0	0	non intégré
Autres charges exceptionnelles	72	64	380	260	260	260	provisions OPAH 2021 : 230 K€ reports : 120 K€ mobilités 25 K€
Provisions	0	0	0	0	0	0	non intégré
Total dépenses réelles sauf intérêts	12 525	13 148	14 667	14 394	14 599	14 810	
Evolution (n/n-1) en valeurs	792	623	1 520	-274	205	211	
Evolution (n/n-1) en %	6,75%	4,97%	11,56%	-1,87%	1,43%	1,45%	

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur

Les charges à caractère général : en 2021, elles progressent de 46% soit +872 K€ avec notamment les effets de la mutualisation informatique et du PCAET, la simulation teste ensuite une progression annuelle de 3%/an après 2022.

Les charges de personnel : en 2021 les charges évoluent de +10% soit +379 K€ avec un effet « année pleine » des recrutements effectués en 2020, puis elles progressent de +2,5%/an après 2021.

Les données sur les participations aux budgets annexes concernent la compétence tourisme.

Les subventions aux personnes de droit privé sont considérées comme stables après 2022.

L'attribution de compensation 2021 serait corrigée des effets de la mutualisation informatique avec les communes.

Les données de la dotation de solidarité sont stables sur la période.

1.1 L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020	ATTRIBUTION DE COMPENSATION previsionnelle 2021
AIZENAY	1 625 452,00	1 625 452,00
APREMONT	91 323,00	91 323,00
BEAUFOU	118 177,00	118 177,00
BELLEVIGNY	770 019,00	770 019,00
FALLERON	237 596,00	237 596,00
GRAND'LANDES	77 038,00	77 038,00
LA CHAPELLE PALLUAU	5 827,00	5 827,00
LA GENETOUZE	93 793,00	93 793,00
LE POIRE SUR VIE	1 114 848,00	1 114 848,00
LES LUCS SUR BOULOGNE	461 406,00	461 406,00
MACHE	12 853,00	12 853,00
PALLUAU	70 277,00	70 277,00
SAINT DENIS LA CHEVASSE	235 579,00	235 579,00
SAINT ETIENNE DU BOIS	73 848,00	73 848,00
SAINT PAUL MONT PENIT	113 042,00	113 042,00
TOTAL	5 101 078,00	5 101 078,00

A noter que pour 2021, l'attribution de compensation devrait être légèrement corrigée suite à la mise en place de la mutualisation informatique à compter du 1^{er} octobre 2020. Cette correction sera beaucoup plus sensible à compter de 2022 (estimée à ce jour à environ – 300 000 € chaque année).

1.2 LES DISPOSITIFS DE PEREQUATION

La DSC 2021

La loi de finances pour 2020 abroge l'article 1609 nonies C du CGI sur la partie de la DSC et crée un article L.5211-28-4 dans le CGCT :

La DSC doit tenir compte de l'écart de revenu/habitant au revenu moyen de l'EPCI et de l'insuffisance de potentiel financier / hab. au regard du potentiel moyen de l'EPCI.

Les 2 critères sont pondérés par la population totale et sont utilisés à hauteur d'au moins 35% de la répartition. Des critères complémentaires peuvent être choisis.

	DSC 2020	DSC 2021	Evolution n/ n-1
AIZENAY	95 093	95 595	502
APREMONT	23 300	23 675	375
BEAUFOU	21 603	21 604	1
BELLEVIGNY	61 120	60 475	-645
CHAPELLE-PALLUAU	12 903	12 611	-292
FALLERON	21 304	21 129	-175
LA GENÉTOUZE	21 347	21 513	167
GRAND'LANDES	11 352	11 319	-33
LUCS-SUR-BOULOGNE	41 879	42 071	192
MACHE	19 088	19 682	594
PALLUAU	12 034	12 838	804
POIRE-SUR-VIE	87 629	87 349	-281
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	30 216	29 651	-564
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	29 303	28 720	-583
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	11 831	11 769	-62
TOTAL	500 000	500 000	0

1.2 La DSC 2021 SIMULATION – DETAIL DU CALCUL

	Population TOTALE		Potentiel financier		Clé insuffisance de financier & population		revenu		Clé écart de revenu à la moyenne de la CC & population		Enveloppe pop et financier	Enveloppe revenus	SUPERFICIE	Enveloppe superficie	DSC 2021
	en valeurs	en %	par hab.	écart	en valeurs	en %	par hab.	écart	en valeurs	en %	200 000	200 000	en %	100 000	en valeurs
AIZENAY	9 665	21,7%	841,46	88,0%	8 507	18,8%	13 687	96,1%	9 284	20,7%	37 652	41 392	16,6%	16 552	95 595
APREMONT	1 832	4,1%	677,11	109,4%	2 004	4,4%	12 293	107,0%	1 959	4,4%	8 869	8 735	6,1%	6 071	23 675
BEAUFOU	1 528	3,4%	607,56	121,9%	1 863	4,1%	12 062	109,0%	1 666	3,7%	8 244	7 426	5,9%	5 934	21 604
BELLEVIGNY	6 124	13,7%	735,05	100,8%	6 171	13,7%	14 190	92,7%	5 675	12,6%	27 311	25 298	7,9%	7 866	60 475
CHAPELLE-PALLUAU	964	2,2%	568,95	130,2%	1 255	2,8%	12 842	102,4%	987	2,2%	5 554	4 400	2,7%	2 657	12 611
FALLERON	1 613	3,6%	740,65	100,0%	1 613	3,6%	11 613	113,2%	1 826	4,1%	7 139	8 142	5,8%	5 848	21 129
LA GENÉTOUZE	1 968	4,4%	608,21	121,8%	2 397	5,3%	14 022	93,8%	1 845	4,1%	10 607	8 227	2,7%	2 679	21 513
GRAND'LANDES	679	1,5%	652,98	113,4%	770	1,7%	10 681	123,1%	836	1,9%	3 409	3 726	4,2%	4 184	11 319
LUCS-SUR-BOULOGNE	3 534	7,9%	784,04	94,5%	3 338	7,4%	12 599	104,4%	3 688	8,2%	14 776	16 442	10,9%	10 853	42 071
MACHE	1 565	3,5%	573,58	129,1%	2 021	4,5%	13 038	100,8%	1 578	3,5%	8 944	7 036	3,7%	3 702	19 682
PALLUAU	1 110	2,5%	649,75	114,0%	1 265	2,8%	11 374	115,6%	1 283	2,9%	5 600	5 721	1,5%	1 517	12 838
POIRE-SUR-VIE	8 726	19,6%	802,82	92,3%	8 050	17,8%	13 810	95,2%	8 308	18,5%	35 630	37 037	14,7%	14 682	87 349
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	2 326	5,2%	703,54	105,3%	2 449	5,4%	12 679	103,7%	2 412	5,4%	10 838	10 754	8,1%	8 060	29 651
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	2 126	4,8%	606,64	122,1%	2 596	5,7%	11 107	118,4%	2 517	5,6%	11 488	11 220	6,0%	6 011	28 720
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	822	1,8%	684,14	108,3%	890	1,97%	10 841	121,3%	997	2,2%	3 939	4 444	3,4%	3 386	11 769
TOTAL	44 582	100,0%	741		45 188	100,0%	13 148		44 861	100,0%	200 000	200 000	100,0%	100 000	500 000

La population correspond à la population totale 2020. Toutes les données sont issus des fiches DGF n-1.

Une commune qui dispose d'un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne du groupement ou d'un revenu inférieur à la moyenne des communes de la communauté voit sa population corrigée à la hausse.

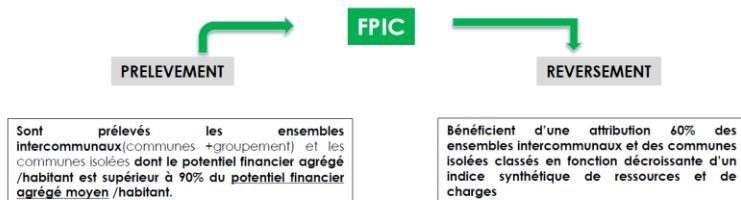
Cette méthode d'écart à la moyenne est utilisée par l'Etat pour la détermination de la dotation d'intercommunalité. Elle permet de prendre en considération dans un cadre péréquateur le niveau de richesse de la commune.

	ENVELOPPE	
	valeurs	%
insuffisance de potentiel financier & population	200 000	40%
écart de revenu/ moyenne de la CC & population	200 000	40%
Superficie	100 000	20%
TOTAL	500 000 €	100%

Les 2 critères : insuffisance de potentiel financier et revenu doivent être utilisés au minimum à 35% de la répartition.

1.3 LES DISPOSITIFS DE PEREQUATION Le FPIC 2021

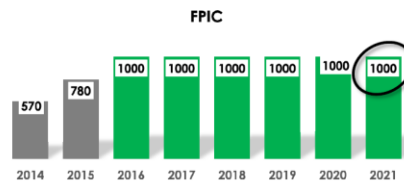
LA MISE EN OEUVRE D'UNE PEREQUATION HORIZONTALE



Un FPIC national marqué par le blocage de l'enveloppe à 1 milliard d'euros

La loi de finances 2012 a prévu à compter de 2012, la création à destination des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'un fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) avec une progressivité de l'enveloppe de 150 M€ en 2012 à 2% des recettes fiscales en 2016.

Le FPIC devait atteindre alors 2% des recettes fiscales dès 2016 (soit 1,1 milliard) mais la loi de finances pour 2016 a bloqué ce montant à 1 milliard. La loi de finances pour 2021 maintient le gel du montant comme en 2020 à 1 milliard.



1.3 LES DISPOSITIFS DE PEREQUATION Le FPIC 2021

1- LE FPIC 2020

CA/CAL DU FPIC 2020	CC VIE&BOULOGNE 2020
REVENUS	586 170 207
POP INSEE	44 582
REVENUS COMMUNAUTE / POP INSEE	13 148
REVENU MOYEN France	15 082
PRIA territoire	508
PRIA MOYEN NATIONAL PAR HABITANT	641,9
EFFORT FISCAL MOYEN	1,14
EFFORT FISCAL CC	1,22
Coefficient POT FINANC AGREG. 75%	-0,09
Coefficient Revenu.25%	-0,03
INDICE SYNTHETIQUE DE PRELEVEMENT	0,00
INDICE SYNTHETIQUE DE REVERSEMENT	1,16
Population DGF	45 690
Valeur de point de prélèvement	-118,86
Valeur de point de reversement	23,25
PRELEVEMENT FPIC	0
REVERSEMENT FPIC	1 233 429
SOLDE FPIC	1 233 429
DONNEES OFFICIELLES	
PRELEVEMENT	0
REVERSEMENT	1 233 430
SOLDE FPIC 2020	1 233 430
ECART Simulation // données officielles solde	-1
Rang dernier éligible Métropole	745
CC Vie & Boulogne	365
Ecart	-380

2-SIMULATION DU FPIC 2021

CA/CAL DU FPIC 2021	CC VIE&BOULOGNE 2021
REVENUS	603 755 313
POP INSEE	45 120
REVENUS COMMUNAUTE / POP INSEE	13 381
REVENU MOYEN France	15 383
PRIA territoire	515
PRIA MOYEN NATIONAL PAR HABITANT	654,8
EFFORT FISCAL MOYEN	1,14
EFFORT FISCAL CC	1,22
Coefficient POT FINANC AGREG. 75%	-0,09
Coefficient Revenu.25%	-0,03
INDICE SYNTHETIQUE DE PRELEVEMENT	0,00
INDICE SYNTHETIQUE DE REVERSEMENT	1,15
Population DGF	46 228
Valeur de point de prélèvement	-120,05
Valeur de point de reversement	23,48
PRELEVEMENT FPIC	0
REVERSEMENT FPIC	1 248 913
SOLDE FPIC	1 248 913

Le FPIC 2021 // 2020 :

- Absence de prélèvement en 2021
- Enveloppe en progression de +1,3% soit +15 K€

1.3 Le FPIC 2021 SIMULATION – DETAIL DU CALCUL

	Population DGF		20%	70%	10%	FPIC 2021 avec anc critères	FPIC 2020 brut	FPIC 2020 retenu	ECART 2021/ brut 2020			
	en valeurs	en %	superficie	population	ERP.F.				en valeurs	en valeurs	en valeur	en %
			249 783	874 239	124 891							
AIZENAY	9 805	21,5%	41 344	187 610	8 278	237 232	233 028	216 931	4 204	1,80%		
APREMONT	2 226	4,9%	15 164	42 593	8 287	66 043	63 314	63 314	2 728	4,31%		
BEAUFOU	1 554	3,4%	14 822	29 734	8 265	52 822	52 824	52 824	-3	-0,01%		
BELLEVIGNY	6 152	13,5%	19 647	117 713	8 356	145 716	144 432	144 432	1 284	0,89%		
CHAPELLE-PALLUAU	995	2,2%	6 636	19 038	8 961	34 635	34 482	34 482	154	0,45%		
FALLERON	1 644	3,6%	14 608	31 457	8 265	54 329	52 971	52 971	1 358	2,56%		
LA GENÉTOUZE	1 973	4,3%	6 692	37 752	8 265	52 709	52 311	50 097	397	0,76%		
GRAND'LANDES	702	1,5%	10 451	13 432	8 261	32 144	31 004	31 004	1 140	3,68%		
WJCS-SUR-BOULOGNE	3 570	7,8%	27 109	68 309	8 311	103 728	102 435	102 435	1 293	1,26%		
MACHE	1 679	3,7%	9 247	32 126	8 265	49 639	48 293	48 293	1 345	2,79%		
PALLUAU	1 134	2,5%	3 790	21 698	8 265	33 753	33 243	25 284	510	1,53%		
POIRE-SUR-VIE	8 834	19,3%	36 672	169 031	8 278	213 981	213 511	213 511	470	0,22%		
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	2 359	5,2%	20 131	45 137	8 287	73 555	73 325	73 325	230	0,31%		
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	2 222	4,9%	15 016	42 516	8 287	65 818	66 489	66 489	-670	-1,01%		
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	841	1,8%	8 456	16 092	8 261	32 809	31 767	31 767	1 043	3,28%		
TOTAL	45 690	100,00%	249 783	874 239	124 891	1 248 913	1 233 430	1 207 160	15 483	1,26%		

LA PROCEDURE 2020 :

Une REPARTITION « LIBRE » DU FPIC a été réalisée à partir de la clé de la dotation de solidarité mais en tenant compte du pacte financier en conséquence les enveloppes de : AIZENAY, LA GENETOUZE et PALLUAU ont été corrigées.

Ce calcul sera réactualisé en fonction du montant définitif notifié par la Préfecture courant mai - juin 2021.

2. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Vue 1/2

en milliers d'euros	PROSPECTIVE						OBSERVATIONS
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Produits des services	1 126	1 113	1 090	1 127	1 463	1 481	TOTAL compte 70
Autres droits de stationnement	8	13	8	8	8	8	évolution de +1%/an
Red. et droits des services à caractère culturel	16	9	2,5	2,5	2,6	2,6	évolution de +1%/an
Red. et droits des services à caractère de loisirs	0	0	0	0	0	0	non intégré
Red. et droits des services à caractère sportifs	353	191	150	180	500	500	piscines
Red. et droits des services à caractère social	46	106	133	135	136	137	évolution de +1%/an RAM& aire accueil
Mises à disposition budgets annexes	626	693	740	755	770	785	données CC pour 2021 puis évolution de +2%/an
communes membres	31,0	50	15	5	5	6	
autres organismes	17	18	18	18	18	18	remboursement Veolia
Budgets annexes	23	32	24	24	24	24	stabilité
Autres redevables	3	0	0	0	0	0	stabilité
Produits activités annexes	3	0	0	0	0	0	évolution de +1%/an
Impôts et taxes	12 274	12 787	11 357	11 588	11 883	12 149	TOTAL compte 73
Fiscalité ménages	4 500	4 646	394	404	415	426	2021 : suppression de la taxe d'habitation- uniquement les taxes foncières
Rôles supplémentaires	64	390	0	0	0	0	non intégré après 2020 - effet dégrèvement en 2021
Fraction TVA			4 361	4 491	4 626	4 765	Test évolution de +3%/an à partir de 2022
TH résidences secondaires			157	159	160	162	Effet réforme de la TH avec un pouvoir de taux en 2023
Cotisation foncière	3 687	3 836	2 540	2 590	2 642	2 695	Pression fiscale stable sur la période
Cotisation sur la valeur ajoutée	2 919	2 894	2 878	2 878	2 936	2 994	2021 : données état 1386 Rc puis de +2%/an
TASCOM	661	634	665	698	733	733	1,15 en 2020/1,20 en 2021/1,25 en 2022/1,30 en 2023
IFER	312	321	322	325	328	332	évolution de +0,6% en 2021 puis +1%/an
FNB additionnel	42	41	41	42	42	43	évolution de +1%/an à partir de 2022
Taxe GEMAPI	0	0	0	0	0	0	non intégré
FPIC	90	26	0	0	0	0	Hypothèse du FPIC 100% reversé aux communes mais régularisation en 2019 et 2020
RNGIR	0	0	0	0	0	0	Effet de la fusion des EPCI
Attribution de compensation	0	0	0	0	0	0	non intégré

- Effet crise sanitaire sur les piscines à surveiller

- Test de la réforme de la taxe d'habitation en 2021 avec une fraction de TVA en remplacement du produit et de la compensation de la taxe d'habitation avec une actualisation à partir de 2022 de +3%/an.

2. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Vue 2/2

en milliers d'euros	PROSPECTIVE						OBSERVATIONS
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Dotations et subventions	2 481	2 571	3 778	3 668	3 593	3 616	TOTAL compte 74
Dotation de compensation	940	923	904	886	869	851	baisse de -2%/ an après 2020
Dotation d'intercommunalité	948	911	876	832	814	822	2021 : système de garantie retenu
DCRTP	0	0	0	0	0	0	non intégré
Compensation fiscale taxe d'habitation	286	303	0				2020 : 302 627 € puis suppression avec la réforme de la TH en 2021
Compensation foncier bâti	0,25	0,3	0	0	0	0	
Réduction de bases des créations d'établissements	0	0,1	0	0	0	0	
Autres allocations	44	55	56	58	59	60	Mise en place en 2019 : compensation fiscale entreprise de -5000 € de CA
Compensation valeur loca étab ind FB			47	49	50	52	2021 : simulation de l'impact de la LF 2021 sur la valeur locative des étab industriels.
Compensation valeur loca étab ind CFE			1 371	1 398	1 426	1 455	2021 : simulation de l'impact de la LF 2021 sur la valeur locative des étab industriels.
FC TVA	6	17	10	10	10	10	provisions
DGD	38	21	19	19	19	19	PLUI et bibliothèques
Région	0,3	1	0	0	0	0	non intégré
Département	8	1	0	0	0	0	
Eat	0	0	0	0	0	0	maison de France service 30 K€
Autres	45	31	180	100	30	30	PCAET & mobilités
Autres organismes	166	306	314	314	314	314	selon données du groupement
Autres subventions	0	1	0	0	0	0	
Revenus des immeubles	134	137	142	142	142	142	abondement de 20 K€ en 2019 (association)
Excédent budget annexes	0	220	0	0	0	0	non intégré
Redevances fermiers	0	3	3	3	3	3	non intégré
Produits divers de gestion courante	0	1	0	0	0	0	dissolution des syndicats pays palluau
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	non intégré
Remboursement charges de personnel	77	80	50	50	50	50	provisions
Produits exceptionnels	66	22	0	0	0	0	non intégré
Produits de cessions d'immobilisations	2	300	0	0	0	0	selon données du groupement
Reprise de provisions	0	214	0	0	0	0	selon données du groupement
Total recettes réelles	16 159	17 448	16 420	16 576	17 133	17 441	
Evolution (n/n-1) en valeurs	695	1 289	- 1 028	156	557	307	
Evolution (n/n-1) en %	4,49%	7,97%	-5,89%	0,95%	3,36%	1,79%	

- Mise en place de nouvelles compensations fiscales qui viendront compenser l'effet de diminution de la valeur locative des établissements industriels pour la CFE et le foncier bâti à partir de 2021.

2.1 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

LA FISCALITE « MENAGES »

Evolution des bases n/ n-1	PROSPECTIVE				
	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	3,0%				
Taxe foncier bâti	5,7%	-9,7%	3%	3%	3%
Taxe foncier non bâti	1,0%	0,5%	1%	1%	1%
BASES					
Base de taxe d'habitation	41 569				
Base de foncier bâti	38 213	34 489	35 524	36 589	37 687
Base de foncier non bâti	2 241	2 253	2 253	2 253	2 253
TAUX					
Taxe d'habitation	10,14				
Taxe foncier bâti	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Taxe foncier non bâti	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16
PRODUIT					
Produit TH	4 215				
Produit TFB	382	345	355	366	377
Produit TFNB	48	49	49	49	49
Produit fiscal	4 646	394	404	415	426
Evolution n/n-1 en K€	146	-4 252	10	11	11
Evolution n/n-1 en %	3,24%	-91,53%	2,63%	2,64%	2,65%
Fraction de TVA					
Compensation FB entre. Ind.		47	49	50	52
TH résidences secondaires		157	159	160	162
TOTAL produit fiscal + TVA + comp + rés se		4 959	5 103	5 251	5 404
Evolution n/n-1 en K€		313	144	148	153
Evolution n/n-1 en %		6,7%	2,9%	2,9%	2,9%

La prévision de la base de foncier bâti 2021 simule les effets de l'article 29 de la loi de finances 2021 qui prévoit une diminution de moitié de la base des établissements industriels, avec la mise en place d'une nouvelle compensation fiscale qui viendra compenser l'effet de diminution de la valeur locative des établissements industriels mais avec la prise en compte du taux 2020.

CALCUL FRACTION TVA

en K€	2021
Base totale de la TH 2020	41 569
Bases des résidences secondaires	1 549
Bases TH des résidences principales	40 020
Taux 2017	10,14%
Produit TH avec résid. principales	4 058
Compensation TH 2020	303
Moyennes des rôles de TH 2018-2020	0
Total TVA	4 361

TH résidences secondaires

	2021
Bases des résidences secondaires	1 549
Taux 2020	10,14%
TH sur les résidences second	157

La simulation dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation évalue le transfert d'impôts dans le tableau ci-contre, sur la base des données de 2020 (hors moyenne des rôles supplémentaires des 3 dernières années).

La fraction de TVA est testée avec une progression de +3%/an à partir de 2022.

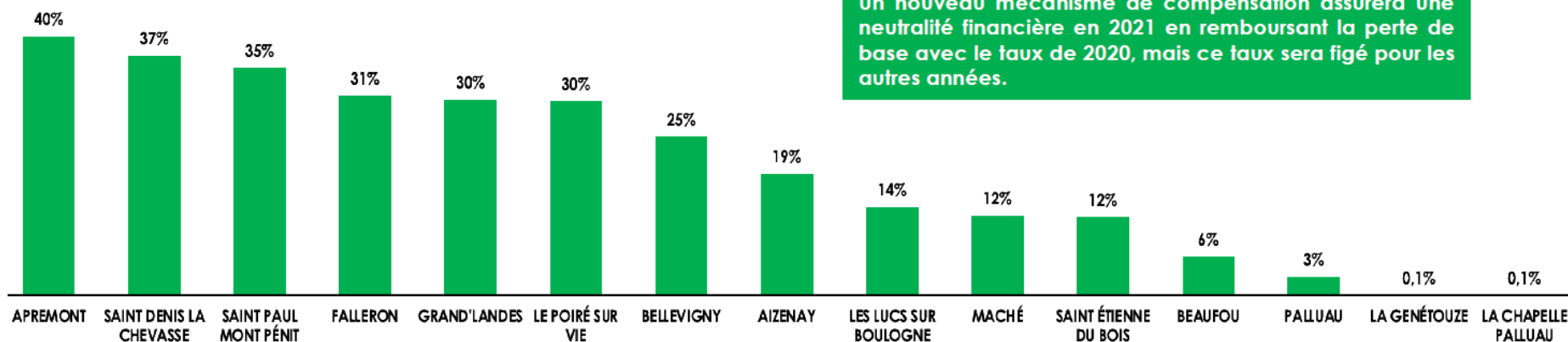
La compensation concerne uniquement les résidences principales, la communauté continuera de percevoir une TH sur les résidences secondaires avec un taux bloqué jusqu'en 2022.

en K€	2021
Base totale foncier bâti 2020	38 213
Etab indust.	9 182
Poids étab. Ind.	24,03%
Base entrep. Indus. diminuée de moitié	4 591
Base entrep ind 2021 simulée	4 729
Taux FB 2020	1,00%
Compensation Etab Ind.	47

LES BASES DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI DES COMMUNES MEMBRES 2019

Le poids des entreprises classées « industrielles »

BASE TAXE FONCIER BÂTI	TOTAL FONCIER BÂTI 2019	ETAB. INDUSTRIELS en K€	ETAB. INDUS/ FONCIER BÂTI en %
en milliers d'euros			
AIZENAY	9 421	1 769	19%
APREMONT	2 009	804	40%
BEAUFOU	647	40	6%
BELLEVIGNY	4 539	1 117	25%
FALLERON	1 225	378	31%
GRAND'LANDES	422	128	30%
LA CHAPELLE PALLUAU	494	0,3	0,1%
LA GENÉTOUZE	949	1	0,1%
LE POIRÉ SUR VIE	8 692	2 608	30%
LES LUCS SUR BOULOGNE	2 625	359	14%
MACHÉ	1 052	130	12%
PALLUAU	709	21	3%
SAINT DENIS LA CHEVASSE	1 608	597	37%
SAINT ÉTIENNE DU BOIS	1 289	157	12%
SAINT PAUL MONT PÉNIT	566	199	35%
Total des 15 communes	36 247	8 307	23%



Avec la réforme introduite par la loi de finances pour 2021, les bases industrielles seront divisées par deux. Un nouveau mécanisme de compensation assurera une neutralité financière en 2021 en remboursant la perte de base avec le taux de 2020, mais ce taux sera figé pour les autres années.

2.2 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

	PROSPECTIVE				
	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution en % des bases	4,0%	-33,8%	2%	2%	2%
Base de CFE	16 885	11 177	11 401	11 629	11 862
Taux CFE	22,72	22,72	22,72	22,72	22,72
Evolution n/n-1 en %	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit CFE	3 836	2 540	2 590	2 642	2 695
Evolution en valeurs	149	-1 297	51	52	53
Evolution en %	4,04%	-33,80%	2,00%	2,00%	2,00%
Comp. Val. Loca. Ind. 50% (2)		1 371	1 398	1 426	1 455
Total (3) Produit et compensation		3 910	3 989	4 068	4 150
Evolution en valeurs		74	78	80	81
Evolution en %		1,9%	2,0%	2,0%	2,0%

en €	2020	Poids/ base nette
Locaux prof. commerc.	3 557 835	
Loc. hab.	56 219	
Etab indust.	11 830 448	70%
Base nettes CFE	16 885 355	

en K€	2021
Base Etab ind diminué de moitié	6 034
Taux cfe 2020	22,72%
Compensation Etab Ind.	1 371

La prévision de la base 2021 simule les effets de de l'article 29 de la loi de finances 2021 qui prévoit une diminution de moitié de la base des établissements industriels avec la mise en place d'une nouvelle compensation fiscale qui viendra compenser l'effet de diminution de la valeur locative des établissements industriels mais avec la prise en compte du taux 2020 de la communauté de communes.

2.3 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

CVAE 2020 : 2895 K€



CVAE 2021 : 2877 K€ soit -18 K€ / 2020 (mail de la DDFIP et état fiscal 1386 rc)

Ces données ne sont pas exhaustives sur le montant qui sera connu au premier trimestre 2021

Le PLF 2021 prévoit :

- Une suppression de la CVAE régionale et remplacement par une part supplémentaire de TVA.
- Une diminution de moitié du taux théorique d'imposition à la CVAE : passage de 1,5% à 0,75%.
- L'adaptation de la répartition du produit de CVAE entre les collectivités afin de maintenir leurs recettes : passage de 26,5% à 53% pour le bloc communal et passage de 23,5% à 47% pour les départements.
- La diminution du plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée de 3 à 2%.

-7.25 Mds au niveau national en 2021

2.4 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX

Les IFR 2020 : 321 K€



Les IFR 2021 : 322 K€

INSTALLATIONS	TARIFS		BENEFICIAIRE
Eoliennes de +de 100 Kw	7,65€/ Kw		70% EPCI A FPU
Installations de production d'électricité d'origine nucléaire,thermique ou hydraulique de +de 50 Mw	3187 €/Mw		50% EPCI A FPU
Centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque de +de 100 Kw	7,65€/ Kw		50% EPCI A FPU
Transformateurs électriques des réseaux publics de transports et distribution d'électricité	tension amont en Kw Sup à 350 50<>130 130<>350	151 536 € 51 425 € 14 770 €	100% communes et communautés
Stations radioélectriques	1674 €/ ANTENNE TELEPHONE		2/3 communes et communautés 1/3 départements
Matériel roulant utilisé sur le réseau ferré de France	Barème selon le matériel ex : Automotrice 32 824 €		régions
Répartiteurs principaux de la boucle locale du cuivre	14,08 €/ ligne		

DERNIERES MODIFICATIONS

Eoliennes de +de 100 Kw	Article 178 de la loi de finances pour 2019 Partage de l'IFER pour les communes siège pour les installations réalisées après le 1/01/2019	50% EPCI A FPU 20% commune siège
Centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque de +de 100 Kw	Article 123 de la loi de finances pour 2020 3,155€/ Kw pour les installations mises en service après le 1/01/2021 pendant 20 ans	50% EPCI A FPU

Conformément à l'article 1635-0 quinquies du même du code général des impôts, modifié par l'article 37 de la dernière loi de finances rectificative pour 2012, les montants et tarifs de chacune des composantes de l'IFER sont revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année.

Une installation est imposée à l'IFER à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle intervient la date de premier couplage au réseau électrique.

	EO LIEN	CENTR. PHOTO VOL.	CENTR. HYDRAUL.	TRANSFORM A TEURS	STATIONS RADIO	GAZ	TOTAL IFR
en euros							
2019	166 919	6 916	242,0	58 496	79 042		311 615
2020	168 680	7 136	244,0	59 080	85 432		320 572
Evolution n/n-1 en valeurs	1 761	220	2	584	6 390	0	8 957
Evolution n/n-1 en %	1,1%	3,2%	0,8%	1,0%	8,1%	#DIV/0!	2,9%

2.5 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

La TASCOM 2020 : 634 K€



La TASCOM 2021 : 665 K€

TASCOM		
ASSIETTE	Surface de vente des magasins de commerce de + de 400 m ² ce seuil ne s'applique pas aux établissements contrôlés directement ou indirectement par une même personne sous une même enseigne commerciale lorsque la surface de vente cumulée excède 4000 m ² Chiffre d'affaires supérieur à 400 000 €	
BENEFICIAIRES	COMMUNES isolées et membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle OPTION pour les communautés à fiscalité additionnelle COMMUNAUTÉ A TPI	
TARIFS	Chiffre Affaires annuel/m ²	Établissements ne vendant pas de carburant
		Établissements vendant du carburant même site ou au sein d'un ensemble commerciale (hors activité principale de vente ou réparation véhicules automobiles)
	inférieur à 3000 € supérieur à 12000 € entre 3000 € et 12 000 €	5,74€/m ² 34,12€/m ² 5,74€+(CA au m ² -3000)*0,00315
		8,32€/m ² 35,70€/m ² 8,32€+(CA au m ² -3000)*0,00304
MODULATION	À partir de 2012 l'organe délibérant peut appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur: 0,80/0,95/1,10/1,20 Déclinaison dans les conditions de l'article 1639 A bis du CGI	

La TASCOM ET LE COEFFICIENT en 2020 :

Le groupement à la possibilité de voter un coefficient compris entre 0,95 et 1,05 avant le 1^{er} octobre de l'année n-1 pour une application en année n.

Le coefficient ne peut évoluer de plus de 0,05 point / année dans la limite de 1,20 au bout de 4 années consécutives de hausse.

À compter de 2019, le coefficient maximal peut atteindre 1,30 pour les EPCI à fiscalité propre qui ont mis en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties en application de l'article 1388 quinquies C du code général des impôts (CGI).

Simulation de la modulation du tarif de la TASCOM

	TASCOM 2017	TASCOM 2018	TASCOM 2019	TASCOM 2020	TASCOM 2021
Coefficient	1,05	1,05	1,10	1,15	1,20
Montant	703 657	639 525	660 954	633 532	665 209
Evolution n/ n-1 en €		-64 132	21 429	-27 422	31 677
Evolution n/ n-1 en %		-9%	3%	-4%	5%

La TASCOM ET LE COEFFICIENT :

Evolution du coefficient à partir de 2019 à 1,10 puis 1,15 en 2020 pour atteindre 1,20 en 2021.

2.6 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE

DOTATION D'INTERCOMMUNALITE 2020

911 476 €



DOTATION D'INTERCOMMUNALITE 2021

POPULATION 2021

AIZENAY	9 888
APREMONT	1 846
BEAUFOU	1 532
BELLEVIGNY	6 202
CHAPELLE-PALLUAU	963
FALLERON	1 632
LA GENÉTOUZE	1 993
GRAND'LANDES	690
LUCS-SUR-BOULOGNE	3 570
MACHE	1 583
PALLUAU	1 122
POIRE-SUR-VIE	8 748
SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE	2 386
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	2 143
SAINT-PAUL-MONT-PENIT	822
TOTAL population légale	45 120

RESIDENCES SECONDAIRES	1 108
-------------------------------	--------------

POP DGF simulée	46 228
------------------------	---------------

	CRITERES
DGF 2020	911 476
POP DGF 2020	45 690
DGF/HABITANT	19,95
POP DGF 2021	46 228

	SIMULATION DGF 2021
GARANTIE niveau minimum	876 098
Niveau comparable à 2020	911 476
Niveau maximum 2021	1 014 429

La prospective retient pour 2021 le niveau minimum.

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

2021-2024

Les opérations d'investissement sont présentées ci-dessous dans un cadre de programmation pluriannuelle de réalisation

PPI 2021-2024 : 29 M€

PROJETS [en milliers d'euros]	RAR 2020	Propositions 2021	Total RAR 2020+PROP 2021	2022	2023	2024
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)			
Programme Haut débit	0	395	395	395	395	198
PLUI	59	279	338	30	30	30
Subventions habitat	0	182,5	182,5	182,5	182,5	182,5
Local de stockage	3	0	3	0	0	0
Fonds de concours	1 067	1 500	2 567	1 000	1 000	1 000
Abondement fonds de soutien		240	240			
Participation travaux déviation Beignon Jauffrit	63	0	63	0	0	0
Voirie	51	400	451	350	350	350
Poteaux incendie	16	55	71	30	30	30
Logiciels et matériels informatiques	16	54	71	40	40	40
Mutualisation informatique	6	108	114	100	100	100
Divers (travaux ,site internet, véhicules)	213	467	680	420	420	420
Piscine travaux mises aux normes	165	20	185	0	0	0
Piscine Aizenay	0	4 000	4 000	700	0	0
Piscine le Poiré sur Vie	0	100	100	400	4 000	4 000
Parking gare Bellevigny	18	0	18	0	0	0
Extension 2 du siège	0	1 200	1 200	910	0	0
OTAizenay	508	50	558	0	0	0
Réhabilitation du Château Apremont	10	523	533	0	0	0
Bâtiment Cica delle Aizenay	5	0	5	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	2 200	9 574	11 775	4 558	6 548	6 350

Plan Pluriannuel d'Investissement détaillé

DEPENSES PREVISIONNELLES BUDGET GENERAL

N°Opération	PROJETS	Total Budget 2020	CA 2020	Reports 2020	Nouveaux crédits 2021	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Total période 2021 - 2024	
	Très haut débit	197 600 €	197 537 €		395 100 €	395 100 €	395 100 €	395 100 €	197 600 €	1 382 900 €	
	PLUIH et PLU	175 042 €	64 788 €	58 665 €	279 400 €	338 065 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	428 065 €	Dont révision SPR Apremont (100 000 €) et autres procédures révision PLUIH (100 000 €)
	Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes	82 500 €			182 500 €	182 500 €	182 500 €	182 500 €	182 500 €	730 000 €	
	Local de stockage et agrandissement parking CCVB	39 449 €	51 871 €	3 237 €		3 237 €				3 237 €	
	Subventions d'équipement aux communes	2 495 396 €	1 427 400 €	1 067 395 €	1 500 000 €	2 567 395 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	5 567 395 €	
	Abondement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)	330 000 €	90 000 €		240 000 €	240 000 €				240 000 €	dont fonds de concours de 500 000 € pour parking et aménagement accès lycée Aizenay
	Participation travaux déviation Beignon Jauffrit	62 500 €		62 500 €		62 500 €				62 500 €	
	Collections bibliothèques										
	Travaux de rénovation piscine Maché		21 €								
	Travaux divers voirie	473 218 €	279 930 €	51 027 €	400 000 €	451 027 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	1 501 027 €	
	Poteaux incendie	51 257 €	10 425 €	16 489 €	55 000 €	71 489 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	161 489 €	Fonds de soutien à la relance économique avec le Département pour 240 000 € dont 50% remboursé par le Département
	Logiciels et matériels informatiques divers	124 220 €	99 940 €	16 426 €	54 400 €	70 826 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	190 826 €	
	Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investissem	50 000 €	44 115 €	5 598 €	108 000 €	113 598 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	413 598 €	
	Travaux agrandissement locaux secours catholique Le Poiré	36 953 €	44 523 €								
	Investissements divers (travaux, site internet, véhicule...)	294 956 €	43 630 €	213 262 €	467 000 €	680 262 €	420 000 €	420 000 €	420 000 €	1 940 262 €	
11	Travaux de mise aux normes piscines	462 327 €	243 684 €	164 568 €	20 000 €	184 568 €				184 568 €	
12	Travaux de rénovation piscine d'Aizenay *	2 340 000 €	192 009 €		4 000 000 €	4 000 000 €	700 000 €			4 700 000 €	
13	Travaux de rénovation piscine Le Poiré*	100 000 €			100 000 €	100 000 €	400 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €	8 500 000 €	
14	Parking gare Bellevigny	20 004 €	6 624 €	18 187 €		18 187 €				18 187 €	
15	Extension 2 siège CCVB*	1 200 000 €	83 873 €		1 200 000 €	1 200 000 €	910 000 €			2 110 000 €	
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay	471 400 €	42 559 €	507 679 €	50 000 €	557 679 €				557 679 €	
17	Création d'un BIT au château d'Apremont										
18	Réhabilitation du château d'Apremont - phase 1	443 360 €	15 858 €	10 057 €	523 000 €	533 057 €				533 057 €	
19	Rénovation bâtiment Cicadelle Aizenay	130 000 €	129 696 €	5 225 €		5 225 €				5 225 €	
	PPI total	9 580 182 €	3 068 484 €	2 200 315 €	9 574 400 €	11 774 715 €	4 557 600 €	6 547 600 €	6 350 100 €	29 230 015 €	

* Ces opérations font l'objet d'autorisations de programme et crédits de paiement afin d'étaler les dépenses sur plusieurs exercices

RECETTES ATTENDUES BUDGET GENERAL

	PROJETS	Total Budget 2020	CA 2020	Reports 2020	Nouveaux crédits 2021	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Total période 2021 - 2024
12	Subvention Région rénovation piscine Aizenay	328 000 €			164 400 €	164 400 €	164 400 €			328 800 €
12	Subvention Département rénovation piscine Aizenay	658 000 €			329 000 €	329 000 €	329 000 €			658 000 €
12	Subvention DSIL rénovation piscine Aizenay	450 000 €			225 000 €	225 000 €	225 000 €			450 000 €
13	Subvention Région rénovation piscine Le Poiré									
13	Subvention Département rénovation piscine Le Poiré									
13	Subvention DETR rénovation piscine Le Poiré							1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €
15	Subvention Région extension 2 CCVB				184 750 €	184 750 €	184 750 €			369 500 €
15	Subvention Département extension 2 CCVB				250 160 €	250 160 €	250 160 €			500 320 €
16	Réhabilitation et extension OT Aizenay				156 500 €	156 500 €	156 500 €			313 000 €
	Subvention Région parking gare Bellevigny									
	Subventions TEPCV sur extension locaux et véhicules électriques	37 500 €	35 467 €							
	Participation du Département au fonds de soutien de la relance économiq	120 000 €			120 000 €	120 000 €				120 000 €
	Mutualisation informatique (remboursement des communes)	50 000 €	44 115 €	5 598 €	108 000 €	113 598 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	413 598 €
	Recettes diverses	113 500 €	74 029 €	21 090 €	106 190 €	127 280 €				127 280 €
	Remboursement Sydev sur le THD	830 000 €	829 997 €							
	FCTVA	852 143 €	141 550 €		1 048 000 €	1 048 000 €	387 000 €	648 000 €	648 000 €	2 731 000 €
	Recettes totales attendues	3 439 143 €	1 125 158 €	26 688 €	2 692 000 €	2 718 688 €	1 796 810 €	1 748 000 €	1 748 000 €	8 011 498 €

SOLDE A FINANCER

-6 141 039 €	-1 943 326 €	-2 173 627 €	-6 882 400 €	-9 056 027 €	-2 760 790 €	-4 799 600 €	-4 602 100 €	-21 218 517 €
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

SCENARIO n° 1

en milliers d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement	3 102	3 588	11 775	4 558	6 548	6 350
Capacité d'équipement hors programme	0					
Programmes divers	3 102	3 588	11 775	4 558	6 548	6 350
Remboursement prêt relais						
Dépôts et cautionnement		0				
Restes à réaliser						
Recettes d'investissement	601	1 125	2 719	1 797	1 748	1 748
Subventions diverses	460	867	1 310	1 310	1 000	1 000
Subvention département fonds de relance			120			
FCTVA	94	142	1 048	387	648	648
Prêt relais						
Communes mutualisation			114	100	100	100
Autres recettes	45,8	66	127			
Divers	1	51				
Reste à financer	2 501	2 463	9 056	2 761	4 799	4 602
Capacité d'Autofinancement	3 535	4 201	1 651	1 914	2 220	2 173
Emprunt d'équilibre	-1 034	-1 738	7 405	847	2 580	2 429
Emprunt réalisé	0	0	3 134	847	2 580	2 429
FONDS DE ROULEMENT	3 533	5 271	1 000	1 000	1 000	1 000

Emprunts réalisés : 9 M€

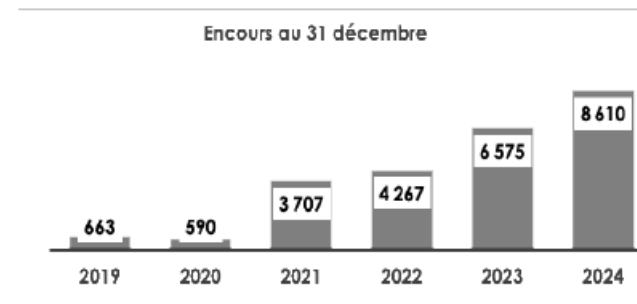
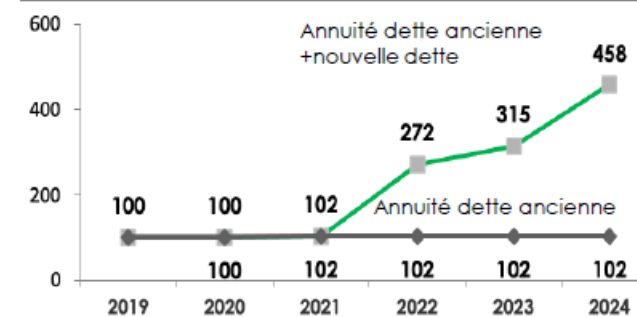
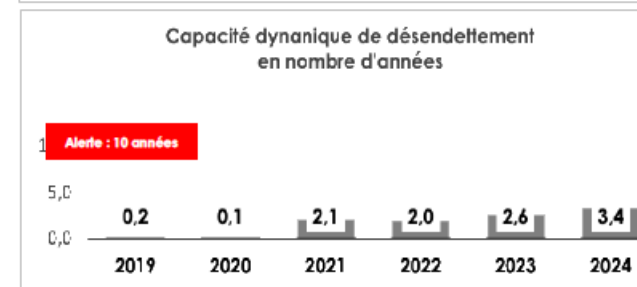
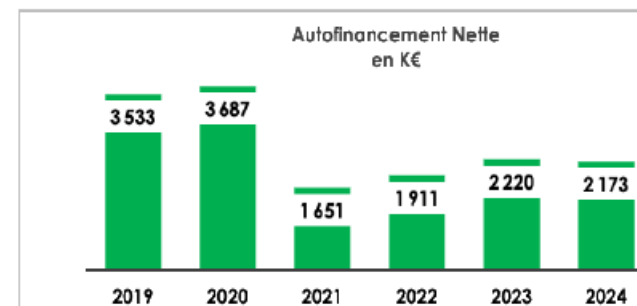
Les indicateurs financiers sur la période :

La capacité d'autofinancement de 2021 baisse sensiblement sous les effets conjugués d'une forte évolution des charges de fonctionnement et d'une baisse des recettes de fonctionnement. L'épargne nette progresse sur le reste de la période et représente 2,2 M€ en 2024, soit un niveau favorable.

La capacité dynamique de désendettement représente 3,4 années pour rembourser le capital de la dette en 2024, avec le test d'un recours à l'emprunt de 9 M€ sur la période.

Les effets de la réforme fiscale doivent être surveillés pour apprécier la sensibilité de la communauté de communes aux nouvelles conditions fiscales et financières, ainsi qu'à l'évolution du FPIC en cas de réforme du mécanisme.

Les indicateurs d'analyse financière



Vue synthétique des équilibres financiers du Budget Général

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	
A Recettes courantes de fonctionnement	16 091 777	16 912 513	16 419 600	16 576 540	17 132 709	17 440 507	
Variation en volumes (chaque année)	857 480	820 736	-71 233	156 940	556 169	307 798	
Variation en %	5,6%	5,1%	-0,4%	1,0%	3,4%	1,8%	Dont subventions sur PCAET et mobilité (151 200 €)
Impôts et taxes	12 273 817	12 786 960	11 358 000	11 587 240	11 882 409	12 149 207	A partir de 2021, fermeture piscines pour travaux donc moins de recettes, baisse recettes liée au Covid (-165 000 € pour les piscines), mais augmentation du remboursement des charges de personnel par les budgets annexes (environ + 40 000 €)
dont Fiscalité directe	8 254 018	8 524 158	3 132 000	3 194 410	3 258 824	3 324 824	
CVAE	2 918 624	2 893 646	2 878 000	2 878 000	2 936 000	2 994 000	
Autres fiscalités (Ifer, Tascom...)	1 010 975	1 342 886	987 000	1 023 000	1 061 000	1 065 000	
FPIC	90 200	26 270					
Fraction de TVA			4 361 000	4 491 830	4 626 585	4 765 382	En 2020, versement excédent Zone Actipole par Vendée Expansion
Dotations et participations	2 481 366	2 571 080	3 777 000	3 668 000	3 593 000	3 616 000	
DGF interco	948 004	911 476	876 000	886 000	869 000	851 000	
DGF compensation	939 988	922 802	904 000	832 000	814 000	822 000	5 postes créés en 2020 et consolidés en 2021; 8 nouveaux postes créés courant 2021 (agents de médiathèque, animateur ou responsable RAM, chargé de mission prévention déchets, animateur économique, médiateur culturel, stagiaires fin d'études (culture et PCAET - 6 mois);
Compensations fiscales	330 164	359 256	1 474 000	1 505 000	1 535 000	1 567 000	
Autres dotations & participations	263 210	377 546	523 000	445 000	375 000	376 000	
Produit des services, du domaine	1 125 795	1 112 986	1 090 300	1 127 000	1 463 000	1 481 000	
Autres produits de gestion courante	133 571	361 512	144 300	144 300	144 300	144 300	Modifications postes (avancement...), remplacements divers et rémunération des commissaires enquêteurs
Atténuations de charges	77 228	79 976	50 000	50 000	50 000	50 000	
B Dépenses de gestion	12 453 444	13 083 666	14 289 349	14 133 648	14 338 484	14 550 490	
Variation en volumes (chaque année)	798 627	630 222	478 331	-155 702	204 836	212 007	
variation en %	6,9%	5,1%	3,5%	-1,1%	1,4%	1,5%	Dont reports 2020 (115 149 €), PCAET (214 700 €), Mobilité (55 500 €), mutualisation informatique (304 200 €), entretien voirie et espaces verts (+50 000 €)...
Charges de personnel	3 525 195	3 714 929	4 093 900	4 196 248	4 301 154	4 408 683	
Charges à caractère général	1 602 040	1 876 609	2 749 549	2 831 000	2 915 930	3 003 408	
Atténuations de produits	5 770 974	5 815 217	5 661 800	5 241 800	5 241 800	5 241 800	A partir de 2021, diminution de l'AC pour mutualisation informatique (environ 31 200 € pour 2021)
dont FNIR	70 866	70 866	71 000	71 000	71 000	71 000	
Attributions de compensations	5 131 263	5 101 078	5 070 800	4 670 800	4 670 800	4 670 800	Y compris le remboursement des frais de déplacement des élus communautaires
DSC	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
Divers	68 845	143 273	20 000				
Autres charges de gestion courante	1 555 235	1 676 911	1 784 100	1 864 600	1 879 600	1 896 600	Baisse des subventions notamment pour la Culture, liée à la crise sanitaire (annulation évènements)
Déficit budgets annexes	250 000	270 000	297 000	303 000	309 000	315 000	
Indemnités et cotisations élus	177 318	179 002	202 000	204 000	206 000	208 000	
Cotisation SDIS	547 929	602 708	610 500	617 000	623 000	629 000	
Subventions aux associations	291 730	314 766	249 000	315 000	315 000	315 000	
Autres participations et contributions syndicats	288 259	310 435	425 600	425 600	426 600	429 600	Augmentation due principalement à l'éventuelle prise de compétence mobilité (100 000 €)
C CAF (épargne de gestion) (A-B)	3 638 333	3 828 847	2 130 251	2 442 893	2 794 225	2 890 016	
Intérêts de la dette	29 259	26 117	23 000	41 304	41 998	53 973	
dont intérêts antérieurs		26 117	23 000	22 500	19 000	15 500	
dont intérêts nouveaux				18 804	22 998	38 473	
Produits financiers		13					
Solde opérations exceptionnelles (hors cessions)	-5 676	-42 476	-376 843	-260 000	-260 000	-260 000	Dont subventions OPAH, PTREH, Eco Pass (230 000 €), mobilité (25 000 €) + reports 2020 (119 843 €)
Produits exceptionnels (hors cessions)	65 982	21 764	3 000				
Charges exceptionnelles (hors cessions)	71 658	64 240	379 843	260 000	260 000	260 000	
D Epargne brute ou CAF brute (CAF+solde opérations exceptionnelles-intérêts)	3 603 398	3 760 266	1 730 408	2 141 589	2 492 227	2 576 043	
Remboursement du capital	70 468	73 492	76 700	227 955	272 829	397 636	
dont capital antérieur	70 468	73 492	76 700	80 000	84 000	87 000	
dont capital nouveau				147 955	188 829	310 636	
E Epargne disponible ou CAF nette (CAF brute-remboursement capital dette)	3 532 930	3 686 774	1 653 708	1 913 633	2 219 398	2 178 408	
	21,95%	21,80%	10,07%	11,54%	12,95%	12,49%	
Amortissement	1 953 840	1 600 273	1 230 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	
Reprises	53 097	255 161	35 000	35 000	35 000	35 000	dont reprise provision pour garantie emprunt Vendée Expansion (213 730 €)
Solde	1 900 743	1 345 111	1 195 000	1 365 000	1 365 000	1 365 000	
F Résultat comptable de l'exercice (section de fonctionnement)	1 702 655	2 415 155	535 408	776 589	1 127 227	1 211 043	

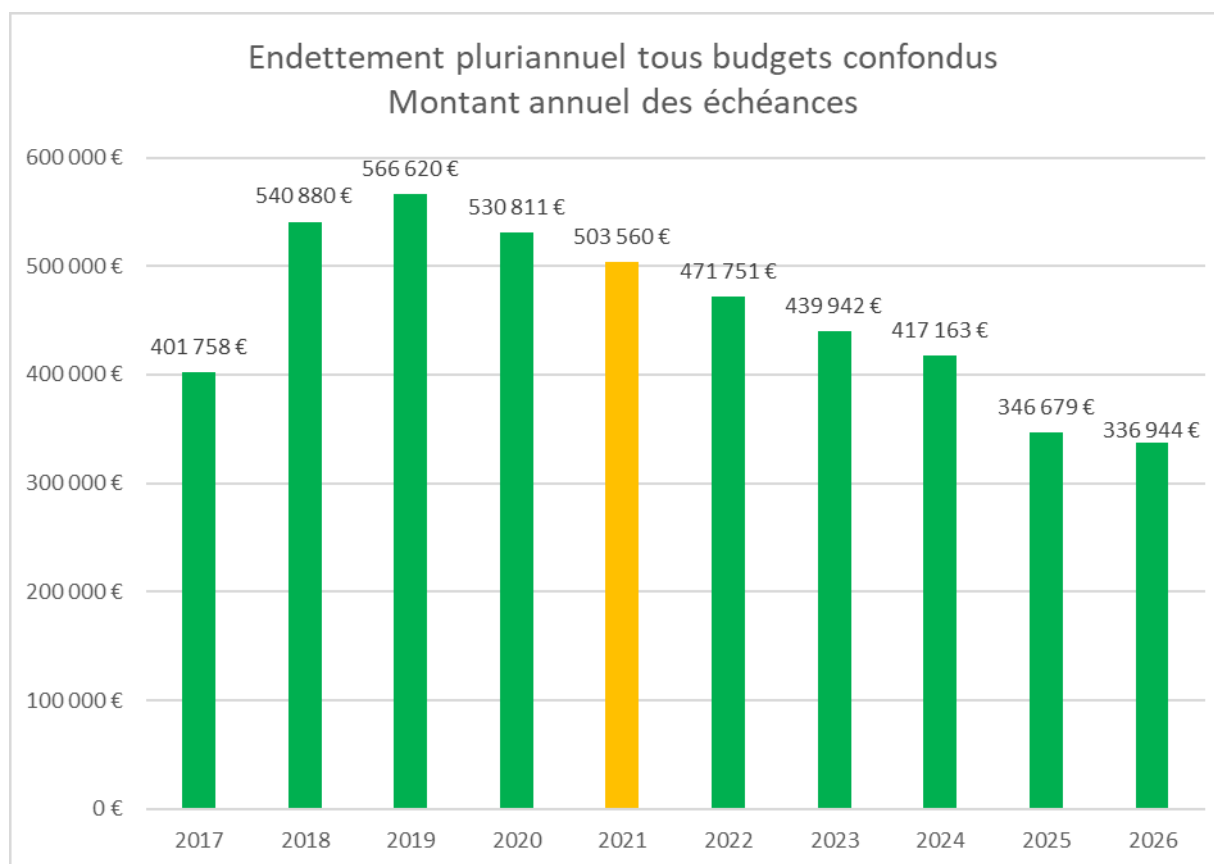
	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	
G Dépenses d'investissement	3 101 691	3 588 484	11 774 715	4 557 600	6 547 600	6 350 100	
Subventions équipement aux communes	1 332 005	1 427 400	2 567 395	1 000 000	1 000 000	1 000 000	dont fonds de concours de 500 000 € pour parking et aménagement accès lycée Aizenay en 2020 et 2021, ainsi que 1 067 395 € de reports 2020
Très haut débit	970 545	197 537	395 100	395 100	395 100	197 600	
Autres subventions versées	62 500		72 500	10 000	10 000	10 000	
Immobilisations incorporelles (hors opérations)	33 854	27 172	94 677	20 000	20 000	20 000	
PLUIH et PLU	101 049	64 788	338 065	30 000	30 000	30 000	
Subventions Habitat bailleurs sociaux et communes			182 500	182 500	182 500	182 500	
Abondement aux fonds de soutien liés au Covid 19 (Région et Département)		90 000	240 000				
Immobilisations corporelles (hors opérations)	267 096	126 824	632 900	410 000	410 000	410 000	
Mutualisation informatique (pour le compte des communes - investissement)		44 115	113 598	100 000	100 000	100 000	
Local stockage et parking CCVB	24 980	51 871	3 237				
Piscine Maché	2 411	21					
Agrandissement locaux secours catholique Le Poiré	50 305	44 523					
Autres travaux voirie	84 511	279 930	451 027	350 000	350 000	350 000	
Autres investissements (hors opérations)			85 000	50 000	50 000	50 000	
Reversement FCTVA suite cessions							
Acquisition foyer soleil Apremont		300 000					
Avance de trésorerie Vendée Expansion		220 000					
Opérations	172 434	714 304	6 598 715	2 010 000	4 000 000	4 000 000	
11 - Mise aux normes des piscines	14 756	243 684	184 568				
12 - Rénovation piscine d'Aizenay	13 560	192 009	4 000 000	700 000			
13 - Rénovation piscine Le Poiré			100 000	400 000	4 000 000	4 000 000	
14 - Parking gare Bellevisny	143 301	6 624	18 187				
15 - Extension 2 siège CCVB	817	83 873	1 200 000	910 000			
16 - Réhabilitation OT Aizenay		42 559	557 679				
18 - Réhabilitation du château d'Apremont - Phase 1		15 858	533 057				
19 - Rénovation bâtiment Citadelle Aizenay		129 696	5 225				
H Recettes d'investissement	600 811	1 125 974	2 718 688	1 796 810	1 748 000	1 748 000	
FCTVA	94 349	141 550	1 048 000	387 000	648 000	648 000	
Dotations et subventions	459 616	35 467	1 429 810	1 309 810	1 000 000	1 000 000	
Autres recettes d'investissement	46 847	948 957	240 878	100 000	100 000	100 000	
I Besoin de financement (G-H)	2 500 880	2 462 510	9 056 027	2 760 790	4 799 600	4 602 100	
Excédent de fonctionnement capitalisé	314 561	1 810 957	1 165 050				
Emprunts nouveaux			3 134 000	847 000	2 580 000	2 429 000	
Dépenses exceptionnelles liées aux cessions							
Recettes exceptionnelles liées aux cessions	1 650	300 000					
J Résultat comptable de l'exercice (section d'investissement)	-354 394	1 133 796	-3 638 677	-776 745	-1 127 429	-1 205 736	Pour les colonnes BP, les résultats indiqués ne tiennent pas compte des inscriptions budgétaires en dépenses imprévues et virement pour équilibre du budget (ces lignes ne se réalisent pas)
K Résultat cumulé de l'exercice	1 348 262	3 548 951	-3 103 269	-157	-202	5 308	
L Variation du fonds de roulement	1 033 701	1 737 994	-4 268 319	-157	-202	5 308	
fonds de roulement initial	2 499 405	3 533 106	5 271 100	1 002 781	1 002 625	1 002 422	
M Fonds de roulement net global	3 533 106	5 271 100	1 002 781	1 002 625	1 002 422	1 007 730	= excédent global de clôture
fonds de roulement de fonctionnement (en jours)	103,6	147,0	25,6	25,9	25,5	25,3	= nombre de jours où il est possible de payer les charges de gestion courantes sans nouvelles ressources
Encours existant au 1er janvier	733 805	663 337	589 845	3 647 145	4 266 190	6 573 361	
Encours avec nouveaux emprunts au 31/12	663 337	589 845	3 647 145	4 266 190	6 573 361	8 604 725	
Population	44 170	44 582	45 120	45 620	46 120	46 620	
Encours par hab.	15	13	81	94	143	185	
Annuité de la dette	99 727	99 609	99 700	269 259	314 828	451 609	
Solvabilité ou capacité de désendettement (exprimé en année)	0,18	0,16	2,11	1,99	2,64	3,34	si < à 8, bonne situation financière
Taux d'endettement	4,10%	3,42%	22,21%	25,74%	38,37%	49,34%	

LA DETTE

Etat de l'endettement au 1^{er} janvier 2021 tous budgets confondus

Budget général									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2020	Remarques
Banque alimentaire de Palluau	114 375,00 €	CFFL	01/10/2010	15 ans	01/07/2025	F 2,52	Trimestrielle	40 976,92 €	
Maison France Services	1 000 000,00 €	Caisse des dépôts	02/02/2013	15 ans	02/02/2029	F 4,51	Annuelle	548 868,27 €	
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2021								589 845,19 €	
					Annuité d'emprunt globale 2021		Loyers annuels potentiels 2021		
					102 358 €		22 514 €		
Budget bâtiments économiques									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2020	Remarques
Construction Atelier MAV	450 000,00 €	Dexia - Crédit Local	01/09/2008	12 ans	01/06/2020	F 4,52%	Trimestrielle	0,00 €	
Construction Atelier St Christophe	410 000,00 €	CRCAM Atlantique Vendée	10/08/2009	15 ans	10/02/2024	F 5,26 %	Semestrielle	125 919,31 €	
Construction Pépinière Les Lucs	250 000,00 €	Caisse Française de Financement Local	01/05/2016	12 ans	01/02/2028	F 1,80%	Trimestrielle	157 430,18 €	
Construction Pépinière Aizenay	300 000,00 €	Caisse Française de Financement Local	01/05/2016	12 ans	01/02/2028	F 1,80%	Trimestrielle	188 916,13 €	
Construction Pépinière Le Poiré	300 000,00 €	CRCAM Atlantique Vendée	10/02/2018	12 ans	10/11/2029	F 1,09 %	Trimestrielle	228 632,78 €	
Construction bâtiment T TOP	1 230 000,00 €	Caisse d'épargne	25/07/2018	15 ans	25/04/2033	F 1,20 %	Trimestrielle	1 040 039,92 €	
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2021								1 740 938,32 €	
					Annuité d'emprunt globale 2021		Loyers annuels potentiels 2021		
					207 352 €		140 420 €		
Budget zones communautaires									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2020	Remarques
Transfert des zones communales	650 000,00 €	CRCAM Atlantique Vendée	16/12/2004	19 ans dont 4 ans de différé	10/01/2024	V actuel 0 %	Annuelle	181 643,58 €	Prêt à taux révisable Euribor 12 mois + 0,10
Aménagement ZA Bel Air Maché	500 000,00 €	Caisse d'épargne	22/05/2012	10 ans	25/05/2022	F 2,95 %	Trimestrielle	84 680,44 €	
Pôle santé Le Poiré sur Vie	550 000,00 €	Caisse d'épargne	25/01/2018	11 ans	25/10/2028	F 3,77 %	Trimestrielle	400 000,00 €	
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2021								666 324,02 €	
					Annuité d'emprunt globale 2021				
					167 704 €				

Budget ordures ménagères									
Objet	Montant	Organisme prêteur	Date de réalisation	Durée	Fin	Taux	Périodicité	Capital restant au 31/12/2020	Remarques
Dechèterie St Paul Mont Penit	300 000,00 €	Caisse d'épargne	19/09/2012	15 ans	19/06/2028	F 4,82 %	Trimestrielle	135 000,00 €	
ENDETTEMENT GLOBAL AU 01/01/2021								135 000,00 €	
					Annuité d'emprunt globale 2021				
					26 146 €				



Budget Zones Communautaires

Le Budget Zones Communautaires présente un résultat cumulé 2020 de -1 305 465,04 €.

Pour 2021, il faut prévoir la poursuite des travaux en cours et notamment les zones Espace Vie Atlantique Nord et l'Orgerière à Aizenay, Chantemerle à Bellevigny, Les Amblardières à St Denis la Chevasse et route de La Roche à La Genétouze.

Budget Bâtiments économiques

Ce budget présente un excédent global de 124 125,74 € fin 2020.

Pour 2021, une étude pour la création de bureaux partagés tiers lieux est prévue, dans le cadre du PCAET. Sont également prévus l'achat des parcelles pour le projet de restaurant d'entreprises, et l'aménagement ou la construction de bâtiments (gare Bellevigny et restaurant).

Budget Office de Tourisme

Le budget 2020 présente un excédent global de 47 582,10 €. Il a été financé à hauteur de 270 000 € par le Budget Général.

Les dépenses d'investissement relatives à la réhabilitation et l'extension de l'OT d'Aizenay, ainsi que la réhabilitation du château d'Apremont sont inscrites sur le Budget Général.

Le Budget Office de Tourisme comprend uniquement les dépenses et recettes liées aux missions intrinsèques d'un office de tourisme, à savoir : l'accueil et l'information, la promotion du territoire, l'animation et l'exploitation touristique des équipements (frais de personnel notamment).

L'achat d'un véhicule pour le bus itinérant, initialement programmé sur 2020, sera réalisé sur 2021.

Budget Ordures Ménagères

L'exercice 2020 se solde par un excédent de 45 060,72. Le résultat cumulé est de 1 527 312,02 €, dont 966 107,90 € en investissement.

Les redevances 2021 n'ont pas été modifiées par rapport à 2020, 1^{ère} année de la mise en place de la redevance incitative. Pour rappel, cette dernière est composée :

- **D'une part fixe annuelle** (abonnement au service) qui varie en fonction du volume du bac d'ordures ménagères. Cette partie permet de couvrir le financement des charges fixes indépendantes du tonnage de collecte d'ordures ménagères collecté. Cette part comprend 6 levées du conteneur ou 15 ouvertures de tambours des colonnes enterrées. Elle comprend également l'accès gratuit aux déchèteries du territoire sans limitation du nombre de passages ainsi que la collecte des sacs jaunes.
- **D'une part variable** qui varie en fonction du volume du bac à ordures ménagères. Elle comptabilise les levées ou ouvertures de tambours supplémentaires ainsi que les ouvertures de tambour pour les apports occasionnels.

Budget SPANC

L'exercice 2020 se solde par un excédent de 3 361,08 €. A noter cependant un déficit sur l'exercice de 9 804,25 €, hors report du résultat excédentaire de l'année précédente.

Afin de limiter ce déficit et pour ne pas trop augmenter les tarifs, les frais de personnel ne seront pas répercutés sur ce budget cette année.

Les tarifs 2021 ont été votés par délibération du 23 novembre 2020 avec une augmentation de 2%.

Par ailleurs, la convention signée avec Vendée Eau pour subventionner la réhabilitation d'installations ANC se trouvant sur le périmètre de protection de la retenue d'Apremont en 2020 et 2021 se poursuit en 2021.